

RD-CONGO



LE COURRIER DE KINSHASA

300 FC/200 F.CFA

www.adiac-congo.com

N° 3771 - LUNDI 29 JUIN 2020

RDC-BELGIQUE

Les atrocités commises pendant la colonisation au cœur du débat



A quelques jours de la célébration du soixantième anniversaire de l'indépendance du Congo, le débat sur les méfaits de la période coloniale belge au Congo continue d'être l'un des sujets d'actualité au centre des discussions politiques et sociales.

La commission des relations extérieures de la Chambre des représentants du Parlement fédéral belge a décidé, le 24 juin, de mettre en place un mécanisme qui doit conduire à la création d'une commission chargée de se pencher sur le passé colonial de la Belgique avant d'envisager d'éventuelles excuses. Entre-temps, cinq femmes métisses belgo-congolaises ont déposé une plainte contre l'Etat belge pour « crime contre l'humanité » durant la colonisation.

Page 2

MAI-NDOMBE

Alerte sur la menace sévère de la paix sociale de la province



Le gouverneur du Mai-Ndombe, Paul Mputu Boleilanga

Des informations en provenance de la province de Mai-Ndombe, issue du démembrement de l'ex-Bandundu, préviennent sur l'existence d'un complot bien préparé et malignement mis en exécution qui viserait à faire tomber la tête de ladite province, avec risque de troubler la paix sociale qui s'est installée dans cette entité depuis les dernières élections des

gouverneurs et vice-gouverneurs. Selon ces sources, cette situation « dangereuse pour la province » s'est conçue avec la bénédiction des personnalités instrumentalisées par certains parrains politiques et autres politiciens en mal de positionnement installés à Kinshasa.

Page 3

JUSTICE

La FBCP déplore la lenteur dans la libération des prisonniers

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) a déploré la lenteur de l'administration du ministre de la Justice et Garde de sceaux dans la libération massive des prisonniers et détenus préventifs tels que promise il y a quelques mois dans le cadre de la lutte contre la covid-19.

L'ONG de défense des droits de l'homme profite de l'occasion des festivités du soixantième anniversaire de l'indépendance de la RDC qui sera célébrée le 30 juin pour demander au président Félix-Antoine Tshisekedi de pro-



L'ex prison centrale de Makala

céder à la libération massive des prisonniers et prisonniers préventifs par la liberté condition-

nelle, grâce présidentielle ou par amnistie générale en leur faveur.

Page 3

MARCHÉ CENTRAL DE KINSHASA

La réhabilitation suivra des procédures strictes

La commune de la Gombe ouvrira bel et bien ses portes au public dès le lundi, mais l'une de ses activités phares ne reprendra pas, du moins pour l'instant. Il s'agit bien entendu du grand marché de Kinshasa qui n'offre pas à ce jour, selon l'Hôtel de

ville, des conditions adéquates pour une reprise normale de son fonctionnement.

Rien ne se fera en dehors des règles de passation de marchés, a rassuré le gouverneur de la ville province, Gentiny Ngobila. Les nombreux commer-

çants concernés devront se munir de patience et accepter de s'installer provisoirement dans les nouveaux sites identifiés aux alentours du plus important centre de transactions de Kinshasa.

Page 4

TRIBUNE LIBRE

Soixante ans d'indépendance, ces oubliés de la mémoire !

« Aux grands hommes, la patrie reconnaissante », dit-on. Cette maxime, la République démocratique du Congo, à l'instar d'autres Etats du monde, est appelée à s'en approprier eu égard aux sacrifices consentis, à travers les âges, par ses dignes fils pour hisser toujours plus haut ses couleurs.

Mon propos du jour consiste à remonter à la surface les souvenirs de certaines personnalités congolaises qui ont servi la cause nationale sans forcément attirer sur elles les attentions souhaitées. J'interroge ici le passé historique par le biais de ces compatriotes dont les œuvres ont traversé le temps et qui, aujourd'hui, baignent dans une espèce d'aura sans récompense. En remontant le temps, j'éprouve une pensée pieuse pour le caporal Daniel Miuki, l'un des derniers anciens combattants congolais de la Deuxième Guerre mondiale (1940-1945) décédé il y a quelques mois à l'âge de 95 ans. Ce sous-officier congolais avec son compagnon d'armes Albert Kunyuku, tous deux survivants de la « Force publique », ont incarné la bravoure et la vaillance de tout un peuple quand bien même ils « n'ont jamais rien touché » de la part des pays pour lesquels ils ont combattu. A leur suite, des jeunes soldats congolais ont, plus d'une fois, administré la preuve de leur puissance de feu partout où ils ont été sollicités sur le continent. Ils méritent également de la patrie !

Bien avant eux, il y a eu d'autres compatriotes à l'instar de Paul Panda Farnana, le premier Congolais à avoir suivi des études supérieures en Belgique (Vilvoorde) et en France (Nogent-sur-Marne). Lui aussi a exporté le Congo dans ce qu'il recèle de positif. Entre 1957 et 1960, l'histoire du pays s'est cristallisée autour d'une dynamique intellectuelle amenée par la première génération des universitaires fortement impliqués dans le processus de l'indépendance. Leurs noms : Mabika Kalanda, Kisuka Gustave, Mandrandele Prosper, André Tshibangu, Albert Ndele, Henri Takizala (pour ne citer que ceux-là). Ces premiers diplômés de l'Université



Des électeurs devant un bureau de vote

Lovanium ont été à la fois témoins et acteurs de l'histoire naissante de la RDC et des débuts balbutiants de son accession à la souveraineté nationale et internationale. Ils constitueront plus tard le fameux collège des « commissaires généraux » créé par Mobutu au lendemain de sa prise de pouvoir pour, disait-il, « neutraliser les politiciens ».

L'épopée glorieuse

D'autres intellectuels congolais de première heure n'étaient pas en reste dans cette mouvance indépendantiste qui souffla sur l'ex-Zaïre. Joseph Kasa-Vubu en fut un. Cependant, sa nature discrète face au tribun Patrice Lumumba l'a fait périr dans l'oubli. Et pourtant, son opposition au Plan Van qui prévoyait une décolonisation étalée sur trente ans au profit de l'indépendance immédiate du Congo qu'il réclamait à cor et à cri, a fini par payer. Joseph Malula, Joseph Ileo et tant d'autres élèves des Pères de Scheut, signataires du Manifeste de la Conscience africaine, sont en droit de considérer l'indépendance acquise en 1960 comme résultant d'une œuvre commune.

Entre 1969-1974, le pays connut ses années fastes caractérisées notamment par des réjouissances populaires de grande envergure qui s'enchaînaient. « Heureux le peuple qui chante et qui danse », dixit Mo-

butu, obnubilé alors par le désir de faire rayonner son pays à l'échelle internationale. La musique, ou plutôt la Rumba congolaise dont Wendo Kalosoy, Bowane, Kabasele Tshamala, Nico Kassanda, Tabu Ley, Vicky Longomba, Luambo Makiadi et tant d'autres furent les géniteurs, fut portée aux nues au point d'étendre ses tentacules en dehors des frontières nationales.

Ce fut l'époque de grands festivals internationaux de musique. L'onde limpide que charriait cette effervescence particulière fut ressentie dans presque toutes les disciplines culturelles, symbolisant ainsi la vitalité d'un Congo en mouvement. Les écrivains, les BDéistes, les artistes plasticiens, les comédiens et autres ont, chacun selon son inspiration, immortalisé cette période faste. Des prestigieux noms incarnent cette épopée glorieuse et fulgurante du Grand Zaïre. De Zamenga à Yoka Lye Mudaba en passant par Mutombo Bwitshi, Mikanza Mobyem, etc., la culture congolaise avait de quoi s'enorgueillir car il y avait du contenu, de la valeur et de la hauteur ! Les différentes productions littéraires reflétaient bien l'extase populaire qu'inspiraient les belles lettres. Le théâtre classique avec Kalend Yahw a Luil et son pendant populaire piloté par un certain Benjamin Yeya, dit « Andele Maboke », ont meublé le temps des Congolais, bien avant

en sciences appliquées a travaillé à la promotion et à l'utilisation de l'énergie atomique en Afrique et au Zaïre qui a abouti à la création du Centre régional d'études nucléaires de Kinshasa. Que dire alors de ces médecins congolais dont l'expertise dans divers domaines spécialisés est encore aujourd'hui très sollicitée comme en témoigne l'intérêt que la communauté universelle accorde aux recherches du gynécologue Denis Mukwege, ou encore du Dr Munyangi. Je ne saurais clore ce voyage à travers le temps sans faire un clin d'œil à toutes ces femmes qui ont fait évoluer la cause féminine par leur courage et leur sens d'abnégation à l'image de Sophie Kanza (première femme congolaise à avoir occupé un poste ministériel), Vicky Ndjoli (première congolaise à avoir conduit une voiture à Léopoldville dès 1955) ou encore Lucie Eyenga, l'une des premières voix féminines congolaises gravées sur disque. Une allée de la mémoire. Voilà ce que doit représenter le Congo du fait de l'immensité de son histoire. Un édifice bâti à coup de pioches et de dur labeur, voilà ce qu'est le Congo. Ils sont innombrables, ces hommes et ces femmes dont la rage et le courage, la persévérance et la tolérance ont marqué, tels des rayons solaires, leur désir effréné de présenter autrement leur pays. Par petites touches, chacun dans la sphère de ses compétences, aura posé sa pierre pour l'édification de la République. Ces faiseurs de l'histoire ont incarné le Congo et en ont fait une nation respectable à travers le monde. Ils n'ont peut-être pas été récompensés à leur juste titre, mais ont réussi à inscrire leurs noms au panthéon des immortels.

Des inventeurs, des innovateurs...

Dans le domaine de l'invention, le pays a eu sous sa coupe des personnalités telles que Kabasele Mwamba, icône mondiale de la création grâce à sa liqueur, le pousse-café mis au point en 1978. Et puisqu'on y est, pourquoi ne pas évoquer le souvenir de cet autre chercheur de classe exceptionnelle dans le domaine du génie atomique, en l'occurrence le Pr Malu wa Kalenga. Ce docteur

en sciences appliquées a travaillé à la promotion et à l'utilisation de l'énergie atomique en Afrique et au Zaïre qui a abouti à la création du Centre régional d'études nucléaires de Kinshasa. Que dire alors de ces médecins congolais dont l'expertise dans divers domaines spécialisés est encore aujourd'hui très sollicitée comme en témoigne l'intérêt que la communauté universelle accorde aux recherches du gynécologue Denis Mukwege, ou encore du Dr Munyangi.

Je ne saurais clore ce voyage à travers le temps sans faire un clin d'œil à toutes ces femmes qui ont fait évoluer la cause féminine par leur courage et leur sens d'abnégation à l'image de Sophie Kanza (première femme congolaise à avoir occupé un poste ministériel), Vicky Ndjoli (première congolaise à avoir conduit une voiture à Léopoldville dès 1955) ou encore Lucie Eyenga, l'une des premières voix féminines congolaises gravées sur disque. Une allée de la mémoire. Voilà ce que doit représenter le Congo du fait de l'immensité de son histoire. Un édifice bâti à coup de pioches et de dur labeur, voilà ce qu'est le Congo. Ils sont innombrables, ces hommes et ces femmes dont la rage et le courage, la persévérance et la tolérance ont marqué, tels des rayons solaires, leur désir effréné de présenter autrement leur pays. Par petites touches, chacun dans la sphère de ses compétences, aura posé sa pierre pour l'édification de la République. Ces faiseurs de l'histoire ont incarné le Congo et en ont fait une nation respectable à travers le monde. Ils n'ont peut-être pas été récompensés à leur juste titre, mais ont réussi à inscrire leurs noms au panthéon des immortels.

Alain Diasso

LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE

Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Secrétariat : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo

Secrétaire des rédactions :

Clotilde Ibara
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédacteur en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion
Grand-reporter : Nestor N'Gampoula,
Service Société : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de

service), Lopelle Mboussa Gassia, Gloria Imelda Lossedé

Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys

Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo

Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou
Dorly Emilia Gankama (Cheffe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Commercial : Mélaïne Eta
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Économie : Laurent Essolomwa,
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi
Culture : Nioni Masela
Sports : Martin Enyimo
Comptabilité et administration : Lukombo
Caisse : Blandine Kapinga

Distribution et vente : Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa
Gombé/Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

MAQUETTE

Eudes Banzouzi (Chef de service)

PAO

Cyriaque Brice Zoba (Chef de service)
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff, Toussaint Edgard Ibara.

INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle
Adjoint à la direction : Christian Balende
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndongidi.

ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault
Secrétariat : Armelle Mounzeo
Adjoint à la directrice : Abira Kiobi
Suivi des fournisseurs : Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso
Personnel et paie : Stocks : Arcade Bikondi
Caisse principale : Sorrelle Oba

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordinatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré

Administration des ventes: Marina Zodialho, Sylvie Addhas

Commercial Brazzaville :

Erhiade Gankama

Commercial Pointe-Noire :

Mélaïne Eta Anto

Chef de service diffusion de Brazzaville : Guylin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani

Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubélé

Ngono /Tél. : (+242) 06 895 06 64

TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayoulo
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse
Assistante : Marlaine Angombo
IMPRIMERIE
Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo
Chef de service pré-press : Eudes Banzouzi
Gestion des stocks : Elvy Bombete
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville -

République du Congo
Tél. : (+242) 05 629 1317
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.
Astrid Balimba, Magloire Nzoni B.

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepêchesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo
Tél. : 06 700 09 00
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr
Président : Jean-Paul Pigasse
Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

JUSTICE

La FBCP déplore la lenteur dans la libération des prisonniers

L'ONG rappelle les décisions explicitement prises au haut sommet de l'Etat ainsi que les mesures annoncées dans le cadre de la riposte à la pandémie du coronavirus qui, jusque-là, tardent encore à être mises en application.

La Fondation Bill-Clinton pour la paix (FBCP) a déploré la lenteur de l'administration du vice-Premier ministre et ministre de la Justice et Garde de sceaux dans la libération massive des prisonniers et détenus préventifs tels que promise il y a quelques mois dans le cadre de la lutte contre la covid-19. L'ONG de défense des droits de l'Homme, qui fait remarquer le pire qui pointe à l'horizon lié à cette pandémie, profite de l'occasion des festivités du soixantième anniversaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo (RDC) qui sera célébrée le 30 juin, pour demander au président de la République, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, de faire un geste, en procédant à la libération massive des prisonniers et prisonniers préventifs par la liberté conditionnelle, grâce présidentielle ou par amnistie générale en leur faveur. La FBCP cite, en termes d'exemples, certains dossiers dont celui du co-



lonel Eddy Kapend et vingt-huit autres condamnés dans l'affaire de l'assassinat du président Laurent-Désiré Kabila, celui des adeptes de Bundu dia Kongo, amnistié depuis 2014, celui lié au phénomène Kamuina Nsapu, le cas de l'ancien président de l'Assemblée provinciale de

le président de la FBCP, Emmanuel Adu Cole, lors d'une conférence de presse à Kinshasa, Roger Nsingi, dont l'état de santé serait inquiétant et très critique, etc.

Pour la FBCP, sa demande à l'endroit du chef de l'Etat congolais, va au-delà du coronavirus car les prisons de la RDC sont surpeuplées et l'Etat congolais ne dispose pas de moyens ma-

tériels, financiers, médicaux et en nourritures pour la survie quotidienne des pensionnaires de toutes ces maisons. L'ONG note que toutes les pratiques violentes enregistrées dans les prisons et maisons d'arrêt de la RDC sont contraires aux traités nationaux et internationaux

que le pays a ratifiés et signés concernant la protection et les conditions de vie des prisonniers. « Les prisons de la RDC comptent plus de trente mille prisonniers. La prison centrale de Makala et la prison militaire de Ndolo comptent, à elles seules, plus de dix mille prisonniers dont 85% sont des prisonniers préventifs », fait constater la FBCP.

L'ONG demande, par ailleurs, à l'Union africaine, à l'ONU, à l'Union européenne, à la Grande Bretagne, aux Etats-Unis d'Amérique, au Canada, aux ONG de défense des droits de l'homme et à des gens de bonne volonté, de veiller de telle sorte que les Etats africains, particulièrement la RDC, respectent leurs engagements internationaux en matière de la protection et de l'amélioration des conditions de vie des personnes en détention.

Lucien Dianzenza

MAI-NDOMBE

Alerte sur la menace sévère de la paix sociale de la province

Un scandale savamment orchestré dont les principaux acteurs seraient les députés provinciaux risquerait de déranger la bonne marche de cette entité socio-politico-administrative et freiner ainsi son développement dont les bases sont déjà jetées et sont palpables.

Des informations en provenance de la province de Mai-Ndombe, issue du démembrement de l'ex-Bandundu, préviennent sur l'existence d'un complot bien préparé et malignement mis en exécution qui viserait à faire tomber la tête de ladite province, avec risque de troubler la paix sociale qui s'est installée dans cette entité depuis les dernières élections des gouverneurs et vice-gouverneurs. Selon ces sources, cette situation « dangereuse pour la province » s'est conçue avec la bénédiction de certaines personnalités installées dans la capitale. A en croire ces informations, les députés provinciaux de Mai-Ndombe seraient instrumentalisés par certains parrains politiques et autres politiciens en mal de positionnement, pour déclencher une motion de défiance visant le gouverneur de cette province, l'ingénieur Paul Mputu Boleilanga. Pour la chronique, cette machination serait à la base du déplacement, il y a quelques jours, vers Inongo, d'une vingtaine de députés, pour concocter leur plan machiavélique, sous la coordination et la supervision de leurs parrains. « Comment, en



Le gouverneur du Mai-Ndombe, Paul Mputu Boleilanga

plein confinement dû à l'état d'urgence sanitaire national, avec des frontières intérieures fermées, dix-sept députés provinciaux ont pu subitement faire le déplacement par un avion affrété de Kinshasa vers Inongo, hier jeudi 25 juin 2020 ? Qui a affrété cet avion de la compagnie Malu Aviation, avec quel moyen, puisque la province, étant une entité pauvre, ne peut pas se le permettre ? ». Ce sont là autant de questions

que ces sources se sont posées et dont les réponses leur ont permis à confirmer la thèse d'un complot ourdi contre la province de Mai-Ndombe.

Ces sources veulent également savoir si ce déplacement spontané est motivé par une urgence lié à l'intérêt de la province ou en faveur de son développement. Ou c'est juste pour déstabiliser davantage Mai-Ndombe, au moment où la province vient de démarrer

avec des travaux de grande envergure, que ces députés et leurs mentors mènent ces actions. « Pire, par quelle autorisation cet avion a-t-il pu décoller avec autant de passagers à bord ? » se demande encore ces sources, qui trouvent une main noire derrière ces actions.

Selon ces informations en provenance de Mai-Ndombe, en effet, cette province connaît, depuis un certain temps, le début des travaux de grande envergure que sont la construction d'un nouveau bâtiment devant abriter le gouvernement, puisqu'il n'y a jamais eu un depuis l'indépendance de la RDC ; la réfection des routes urbaines et de desserte agricole, et bientôt la finition de deux pavillons au sein de l'hôpital secondaire de Nioki ainsi que l'éclairage public de toute la ville d'Inongo, etc. « Tous les matériels et matériaux pour tous ces projets ont été acquis sur fonds propres de l'exécutif provincial malgré ses maigres ressources », se félicitent les ressortissants de cette province.

Mais comme des motions de défiance contre les gouverneurs sont devenues une façon pour

les députés provinciaux d'assouvir leurs appétits gloutons, ces ressortissants de Mai-Ndombe craignent que le développement de leur province soit freiné par des actions mal conçues, qui ne visent nullement le bien-être de la population de cette partie de la RDC et qui ne répondent qu'à des volontés des pêcheurs en eau trouble et des oiseaux de mauvais augure, qui veulent transposer dans le Mai-Ndombe ce qu'ils copient ailleurs. « Il y a vraiment à craindre avec ces genres de députés aussi versatiles, qui réagissent au gré des vagues du simple sifflet des mentors. Tout pour eux et rien pour le peuple. Voilà pourquoi ils se sont résolus de faire tomber le gouverneur avec la logique de le remplacer par quelqu'un de son entourage qui leur aurait fait des promesses fallacieuses. Comme ça, le plat devient plus appétissant », ont indiqué ces sources, qui requièrent l'intervention des autorités nationales pour assurer la continuité de la paix sociale dans laquelle baigne cette province.

.L.D.

CONFÉRENCE PANAFRICAINNE SUR LE GRAND INGA

La Corap plaide pour l'implication de toutes les parties prenantes au projet

La coalition d'ONG fustige l'exclusion manifeste de la société civile dans ces assises techniques virtuelles alors qu'elle est une partie prenante dans le processus, bien qu'elle ait sollicité officiellement d'y prendre part.

Dans une analyse du contexte du secteur de l'électricité dominé par le dossier Inga, qui a motivé l'organisation de la Conférence panafricaine sur le Grand Inga et l'hydroélectricité en République démocratique du Congo (RDC), les organisations membres de la Coalition des organisations de la société civile pour le suivi des réformes et l'action publique (Corap) ont fait quelques recommandations au chef de l'Etat congolais, Félix-Antoine Tshisekedi, visant à faire bénéficier à la population locale impactée par ce projet ainsi que la population congolaise tout entière des avantages dudit projet. Tout en saluant l'organisation de cette conférence par le gouvernement congolais à laquelle vont prendre part des experts de plusieurs pays d'Afrique et du monde, la Corap regrette, cependant, que le thème de la conférence a fait un focus sur l'hydroélectricité et spécifiquement sur le projet Grand Inga, « qui vise essentiellement l'électrifica-



Des dirigeants de la Corap lors d'une conférence/Adiac

tion de l'Afrique et non de la RDC, en priorité ».

Dans leur réaction du 25 juin, les organisations membres de la Corap ont fait, en effet, constater que le gouvernement congolais organise d'importantes assises pour viser

la satisfaction de la demande énergétique africaine en priorité, alors que plus de 90% de la population congolaise n'ont pas accès à l'électricité. Ces organisations fustigent, en outre, l'exclusion manifeste de la société civile dans cette conférence technique virtuelle

alors qu'elle est une partie prenante dans le processus, bien qu'elle ait sollicité officiellement d'y prendre part. Cette analyse amène la Corap à exhorter le président de la République à impliquer à la préparation, à la réalisation, au suivi et évaluation de cette

activité à l'échelle régionale et internationale sur l'hydroélectricité en RDC, qui vise la promotion du potentiel énergétique congolais, toutes les parties prenantes au projet, y compris les communautés locales et les organisations de la société civile spécialisées sur le secteur de l'énergie. Ces organisations appellent également le chef de l'Etat congolais à faire attention au projet Grand Inga, « qui peut être porteur de grands impacts négatifs sur l'environnement, le social et même l'économie que des effets bénéfiques pour le pays ». Félix Tshisekedi est également appelé à se préoccuper, en priorité, de l'accès de plus de 90% de la population congolaise à l'énergie, lequel passe entre autres, selon la Corap, par une approche décentralisée qui s'appuie sur le développement de 60 gigawatts potentiel hydroélectrique et de l'énergie solaire répartis sur l'ensemble du pays.

Lucien Dianzenza

MARCHÉ CENTRAL DE KINSHASA

La réhabilitation suivra des procédures strictes

Rien ne se fera en dehors des règles de passation de marchés, a rassuré le gouverneur de la ville province, Gentiny Ngobila. Les nombreux commerçants concernés devront se munir de patience et accepter de s'installer provisoirement dans les nouveaux sites identifiés aux alentours du plus important centre de transactions de Kinshasa.

La commune de la Gombe ouvrira bel et bien ses portes au public dès le lundi, mais l'une de ses activités phares ne reprendra pas, du moins pour l'instant. Il s'agit bien entendu du grand marché de Kinshasa qui n'offre pas à ce jour les conditions adéquates pour une reprise normale de son fonctionnement. D'ailleurs, le président de l'Assemblée provinciale de Kinshasa, Godé Mpoyi, n'avait pas mâché ses mots lors d'une visite de travail sur cet important site en état de désolation, avait-il constaté. En son temps, il avait mis en place une commission de députés provinciaux pour étudier les modalités du déconfinement total du premier

de la réouverture de la commune de la Gombe, le gouverneur de la Ville de Kinshasa a rencontré les chefs de pavillons. Pour certains observateurs, il était important de ne pas donner de faux espoir aux commerçants qui ont accueilli avec une joie compréhensible la nouvelle de la réouverture de la Gombe. Il en a profité pour rappeler que la fermeture du site était consécutive à l'état d'urgence sanitaire décrété par le chef de l'Etat pour endiguer la covid-19. Par ailleurs, l'administration de la ville de Kinshasa a mis à profit le temps du confinement pour l'assainissement du site avant la reprise des activités. Les travaux, a-t-il précisé, ont visé

Toutefois, il existe bien un projet de réhabilitation de la ville de Kinshasa. Balayant ainsi toutes les rumeurs autour de cet aspect du dossier, il a martelé que le marché central fait partie effectivement des priorités du gouvernement provincial mais la mise en œuvre de sa remise en état devra suivre « une certaine procédure conformément aux règles de passation de marchés ». Ce lundi, le marché central ne sera pas accessible : « Nous avons placé des palissades pour protéger le site des intrus ». Comme alternative non négociable, il y a l'érection des marchés provisoires. Ils seront opérationnels tout au long de la période des travaux de réhabilitation. Dans ces marchés provisoires installés à Itaga, Kabinda et Kalembelembe, la priorité sera accordée aux commerçants s'activant jadis au marché central.

Laurent Essolomwa

« une certaine procédure conformément aux règles de passation de marchés »

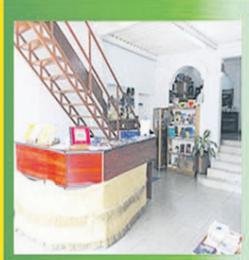
marché de la capitale. Le jeudi 25 juin, au lendemain donc de la confirmation

en fait le dégagement des grandes artères bouchées par des étalages et immondices.



LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente
Une sélection unique de la
LITTÉRATURE CLASSIQUE
(africaine, française et italienne)
Essais, Romans, Bandes dessinées,
Philosophie, etc.









Un Espace culturel pour vos Manifestations
Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces
Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.

Horaires d'ouverture:
Du lundi au vendredi (9h-17h)
Samedi (9h-13h)





Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Gusso
immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
République du Congo

INTERVIEW

Mireille Kahatwa : « Les enjeux et défis dans le secteur judiciaire congolais sont liés à l'accès à la justice »

Avocate au barreau de Goma depuis novembre 2005, Mireille Kahatwa Amani est consultante au sein de l'Association du barreau américain (ABA) en RDC. Elle figure dans le documentaire «The Prosecutors» pour son travail de lutte contre les violences sexuelles en République démocratique du Congo. Mireille Kahatwa a pris part à plusieurs procès pour viol de masse et autres cas d'atrocités de masse.



Mireille Kahatwa

Le Courrier de Kinshasa : Vous êtes directrice de projet au sein de l'Association du barreau américain de la RDC ? En quoi consistent les activités de cette structure et votre travail ?

Mireille Kahatwa :

ABA est un programme de développement international qui promeut l'État de droit aux travers de collaborations avec des partenaires nationaux pour la mise en place d'institutions solides et de sociétés qui, à travers une bonne administration de la justice, favorisent le développement économique et le respect de la dignité humaine.

Mon travail est d'abord un travail de management. En tant que directrice de projet, je gère les activités du projet qui m'est confié, je gère le staff du projet (avocats, staff de support : logistique, finance), je gère les partenaires du projet (police, parquet, juridictions, hautes autorités judiciaires au niveau national et dans les provinces, organisations de la société civile, ...) et je gère le budget du projet. En tant qu'avocate, je donne des orientations aux avocats du projet sur les questions d'accompagnement juridique et judiciaire des victimes sur les questions de redevabilité des acteurs judiciaires, des auteurs des crimes et j'assiste les victimes à tous les niveaux de la procédure en justice, de la police, jusqu'à l'exécution des décisions judiciaires.

LCK : En 2019, vous avez obtenu une condamnation historique dans un tribunal en RDC dans le procès Habarugira ? Pourriez-vous nous rappeler en quoi consistait ce procès ?

MK :

Le Seigneur de guerre Habarugira Ngangira, lieutenant-colonel des Forces armées congolaises, a créé un groupe armé dénommé « Nyatura » pour « protéger » sa tribu, maltraitée par un autre groupe armé « Raiya Mutomboki » créé par une autre tribu du territoire de Masisi. Pendant plusieurs années, ce groupe armé a semé troubles et désolation dans une grande partie du territoire de Masisi, dans le Nord Kivu. Enrôlement d'enfants, pillage, viol, esclavage sexuel... constituent les formes de souffrance infligées aux enfants, femmes et hommes de ce territoire. L'arrestation du chef de ce groupe armé, en 7 août 2014, fut l'acte déclencheur d'espoir pour les populations de trouver solution à ce problème grave de justice. De mars à décembre 2015, des in-

vestigations ont eu lieu, cent trente victimes d'enrôlement d'enfants, conscription, viol, esclavage sexuel ont été entendues. Ces victimes étaient assistées par des avocats et soutenues par des psychologues collaborant au programme de l'Association du barreau américain.

Arrêté en 2014, les investigations ayant eu lieu en 2015, le procès Habarugira, a eu lieu du 17 décembre 2018 au 1er février 2019, devant la Cour militaire opérationnelle. Le commencement du procès a été un soulagement pour les victimes, qui désormais savaient que leur voix allait être entendue devant les juges ; pour le système judiciaire, qui voulait en finir avec ce dossier, pour ne pas dire l'«expédier» pour le prévenu, à qui il était donné la possibilité de se défendre.

LCK : Quel a été le déroulement du procès ?

MK :

L'instruction du dossier devant la Cour était parsemée de plusieurs difficultés. En effet, il était quasi impossible de faire comparaître les victimes parce que le prévenu a usé de tous les moyens possibles pour intimider celles qui viendraient comparaître. C'est ainsi qu'aucune victime d'esclavage sexuel ne s'était présentée pour soutenir les dépositions faites au moment des investigations. Le prévenu a utilisé des manigances pour faire transformer certaines victimes en témoins à décharge, ce qui n'est pas normal pour une personne victime d'entrer en dénégation de ce qu'elle a soutenu lors des investigations. Aussi cela est-il constitutif de subornation de témoins. La cour militaire opérationnelle a rendu sa décision, en premier et dernier ressort, en date du 1er février 2019, condamnant le prévenu à 15 ans de servitude pénale principale et aux dommages et intérêts à payer aux victimes qui s'étaient constituées parties civiles.

Cette décision est une première de ce genre en ce qui concerne l'enrôlement et la conscription d'enfants en RDC. D'autres juges vont s'y référer lorsqu'ils seront face aux crimes de guerre. L'aboutissement de ce procès est une force, en ce sens que la Cour, pendant l'instruction, devait avoir la souplesse de manier deux lois : le code judiciaire militaire et le Statut de Rome, pendant qu'elle devait écouter les parties, représentées ou assistées par leurs avocats qui, pour ceux du prévenu,

assistaient pour la première fois à un procès de crimes internationaux. Aussi la condamnation pour enrôlement et conscription d'enfants est-elle une force, en ce qu'il constitue un exemple et une référence pour un autre procès en cours, le procès dit « Tshaka », qui aussi a comme prévention enrôlement d'enfants en tant que crime de guerre.

A côté de cette force du procès, il faut relever quelques faiblesses, notamment le fait que la Cour a acquitté le prévenu pour crime d'esclavage sexuel alors que des femmes avaient été capturées, parmi lesquelles plusieurs ont des enfants issus de ce crime et que selon la stratégie mise en place par le prévenu, une série de viols fut commise dans le but de contraindre les parents des enfants victimes de viols d'adhérer à l'idéologie du groupe et d'avoir un grand nombre d'enfants de cette tribu pour combattre les autres groupes armés. La condamnation du prévenu à 15 ans est une menace pour la population de Masisi. Ayant déjà purgé 4 ans, il lui reste 11 ans de détention. Cette servitude pénale est trop courte.

LCK : En quoi consistait le procès de Minova ?

MK :

Le procès dit « Minova » a personnellement attiré mon attention. C'est un procès de crime de guerre par viol et pillage, devant la Cour militaire opérationnelle, une cour qui ne respecte pas « le double degré de juridiction », principe pourtant consacré dans la Constitution de la RDC et dans les instruments internationaux ratifiés par la RDC. Au début du procès, pour le compte des parties civiles, nous avons soulevé l'exception d'inconstitutionnalité de cette Cour en ce que l'article 87 du code judiciaire militaire dispose : «Les arrêts rendus par les Cours militaires opérationnelles ne sont susceptibles d'aucun recours ». C'est ce qui rend cette Cour inconstitutionnelle. Malheureusement, nous avons été déboutés. Le procès s'est poursuivi et, lors de l'arrêt, seul deux militaires de rang inférieur ont été condamnés pour viol en tant qu'infraction de droit commun et quelques autres militaires, de rang inférieur condamnés pour pillage.

Il s'agit ici d'une opinion personnelle : la Cour, devant le fait qu'à Minova, des femmes ont été violées, a préféré ne pas reconnaître qu'il y a eu viol ; la Cour a lancé un message

soutenant qu'il n'y a pas eu viol massif à Minova. La justice a rendu un verdict ré-traumatisant des victimes de viol de Minova. J'ai voyagé nuitamment passant par Kigali puis Addis-Abeba pour arriver à Kinshasa, avant l'expiration du délai d'appel pour relever appel devant la Haute Cour militaire de Kinshasa, en date du 10 mai 2014. L'appel fut accepté mais jusque-là nous attendons que l'affaire soit appelée en audience publique.

Après une procédure qui, pour moi, a lancé un message très frustrant aux victimes de Minova, le fait d'accepter de recevoir l'appel au greffe de la Haute Cour fut un succès et une avancée qui, un jour, peut-être rendra espoir aux hommes et femmes de Minova.

LCK : Et le procès Tcheka ?

MK :

Le procès dit « Tcheka » est un procès qui a commencé depuis 2012 devant la Cour militaire opérationnelle. Il a été suspendu tout de suite après le décès d'un de prévenu qui avait été livré par le chef de la milice NDC, Tcheka. Le procès a repris en août 2016 après l'arrestation d'un des prévenus du sobriquet « Lionceau », un FDRL qui, en 2010, avait coalisé avec la milice NDC pour violer et piller, dans le territoire de Walikale. Quelque temps après la reprise d'instance, le chef de la milice, Tcheka, s'est rendu aux forces loyalistes et le procès se poursuivit jusqu'à ce jour.

LCK : Quels sont les enjeux et les défis aujourd'hui dans le secteur judiciaire congolais en général et, spécialement, en ce qui concerne les réparations et les indemnités dans les crimes de masse ?

MK : Les enjeux et défis dans le secteur judiciaire congolais en général sont liés à l'accès à la justice. Une étude a été menée par ABA, qui a résumé l'accès à la justice en six éléments. A travers six éléments démontrés dans l'étude d'ABA, voici les enjeux et défis dans le secteur de la justice : Le premier défi est lié au cadre légal de la RDC. Ce cadre légal est-il adapté aux réalités de la RDC : réalités nationales et/ou internationales ? Ou de l'autre côté : ces réalités rencontrent-elles le cadre légal ? Le deuxième défi est lié à la connaissance du cadre légal : les acteurs judiciaires qui disent la loi connaissent-ils le cadre qui existe ? Les conseils des parties connaissent-ils le cadre qui existe ? Ils ne peuvent valable-

ment assister ou conseiller leurs clients s'ils ne connaissent pas le cadre légal. Les victimes et les communautés ont-elles été informées des lois ? Le troisième défi est lié à l'accès à un conseil ou à une représentation. Les membres des communautés accèdent-ils aux conseils ? La plupart des victimes vivent dans de zones reculées où généralement il n'y a pas de cabinet d'avocats, il n'y a pas de services disponibles. Hormis les organisations qui opérationnalisent des cliniques juridiques, les cabinets d'avocats ont du mal à s'installer dans des milieux où il n'y a même pas de représentation d'un parquet ou d'une juridiction.

Le quatrième enjeu est lié à l'accès aux institutions. La procédure commence généralement par les investigations. Dès cette étape, jusqu'au procès, est-ce que les institutions sont abordables ? La procédure est-elle commandée par une certaine célérité ? Ces institutions n'intimident-elles pas les victimes ?

Il s'agit ici, encore une fois, d'une question de protection et de sécurité des victimes. Entre aussi en ligne de compte le principe de « do no harm » Déjà, en dehors de grandes villes, il n'existe que sur papier l'installation des parquets et tribunaux. En dehors de postes de police dont regorgent en leur sein des officiers de police judiciaire mal formés, les membres de communautés n'ont pas d'accès aux magistrats pour mener des enquêtes et aux juridictions pour trancher leurs affaires. Pour cela, les membres des communautés doivent parcourir de longs trajets, bravant insécurité et mauvaises conditions de voyage, pour arriver dans de grandes villes et rencontrer un magistrat qui ne va peut-être pas instruire rapidement l'affaire, qui va intimider le pauvre membre de la communauté.

Le cinquième enjeu est lié à une procédure juste et équitable. Les justiciables (parties civiles, prévenus) ont-ils la possibilité de présenter leurs arguments et preuves en toute liberté ? N'y a-t-il pas trafic d'influence ? Souvent, lorsqu'il s'agit des victimes de violences sexuelles, l'on sent dans le chef des juges une sorte de banalisation et même de normalité. Les juges ne comprennent souvent pas l'ampleur, la gravité des faits.

Le sixième enjeu est lié à l'exécution des décisions judiciaires. Les décisions rendues par les juridictions sont-elles exécutables/exécutées ? En RDC, la procédure d'exécution commande que la partie qui a gagné le procès puisse payer des droits proportionnels pour que l'exécution commence. Dès lors, il est difficile, pour plusieurs victimes, de se procurer de fonds pour payer ces droits. Après analyse rapide des éléments de l'accès à la justice, il est à constater que le secteur de la justice fait face à plusieurs défis et enjeux, particulièrement en ce qui concerne les réparations que ce soit après une condamnation de droit commun ou pour crime de masse.

Patrick Ndungidi

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification
Avis d'appel d'offres national
n°AON T-001-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T001-MDN-CGMP/2020 : réfection du bâtiment dortoir BA 03/20.

2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.

3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Denis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.

5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le
 Pour le ministre de la défense nationale,
 Personne responsable des marchés publics,
 Par ordre, le directeur de cabinet,


 Commissaire Colonel (ER) Albert Stève GANVALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification
Avis d'appel d'offres national
n°AON T-002-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T002-MDN-CGMP/2020 : construction du Mess et réfectoire de la DGE.

2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.

3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Denis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.

5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le
 Pour le ministre de la défense nationale,
 Personne responsable des marchés publics,
 Par ordre, le directeur de cabinet,


 Commissaire Colonel (ER) Albert Stève GANVALA

AVIS D'APPEL D'OFFRES
Avis d'appel d'offres - sans pré-qualification
Avis d'appel d'offres national
n°AON T-003-MDN-CGMP/2020.

1. Le ministère de la défense nationale dans le cadre de son budget volet investissement a obtenu de l'Etat congolais des fonds, afin de financer la réhabilitation de certaines infrastructures et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché T003-MDN-CGMP/2020 : réfection du bloc sanitaire du CFT.

2. Le ministère de la défense nationale sollicite des offres sous pli-fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'exécution des travaux.

3. La passation de marché sera conduite par appel d'offres ouvert tel que défini dans le code des marchés publics et ouvert à tous les candidats éligibles.

4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations à la cellule de gestion des marchés publics du ministère de la défense : auprès du secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, sis au siège du cabinet du ministère de la défense nationale, boulevard Denis Sassou Nguesso et prendre connaissance des documents d'appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-dessus du lundi au vendredi de 8h 00 à 14h 00.

5. Les exigences en matière de qualification sont indiquées dans les données particulières de l'appel d'offres.

6. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet en formulant une demande écrite à l'adresse mentionnée ci-après Ministère de la défense nationale, secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés publics, (Rez-de-chaussée du bâtiment abritant la direction centrale de la justice militaire) contre un paiement en espèces de cent mille (100 000) francs CFA, le document d'appel d'offres sera adressé en version électronique.

7. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : Ministère de la défense nationale (secrétariat permanent de la cellule de gestion des marchés public) au plus tard le 20 juillet 2020 à 13 heures 30 minutes, les offres remises en retard ne seront pas acceptées.

Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats choisis à l'adresse ci-après : dans la salle de conférence du ministère de la défense nationale à 13 heures 30 minutes.

8. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

Fait à Brazzaville, le
 Pour le ministre de la défense nationale,
 Personne responsable des marchés publics,
 Par ordre, le directeur de cabinet,


 Commissaire Colonel (ER) Albert Stève GANVALA

VISITEZ LE MUSEE-GALERIE DU BASSIN DU CONGO

de LUNDI
 à VENDREDI (9h-17h)
 et SAMEDI (9h-13h)

Musée du Bassin du Congo

Expositions et projections
SCULPTURES **PEINTURES**
CÉRAMIQUES **MUSIQUE**

galerie CONGO
 ARTS ET EXPRESSIONS

L'ART DANS TOUTES SES EXPRESSIONS

de la **Tradition**
 à la **Modernité**

Siège social : 84 bd Denis-Sassou-N'Guesso
 immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville
 République du Congo.



COVID-19

La Fondation Congo Assistance apporte son aide à plusieurs structures

La cité Don Bosco, le monastère Notre Dame de l'Eucharistie et le Grand séminaire Emile Bianyenda ont reçu, le 25 juin, divers produits vivriers de la Fondation Congo Assistance.



Photo de famille /crédit photo Adiac

Au centre de formation professionnelle dénommé Don Bosco, situé à Massengo Soprog, dans le neuvième arrondissement, la Fondation Congo Assistance, conduite par sa secrétaire générale adjointe, Rosalie Biangana, a offert des sacs de riz, du sucre, du poisson salé, des vivres frais, des masques protecteurs etc. Ajouté à cela, les dépenses liées à la désinfection de l'établissement.

Visiblement ému, le père Virgile Biyoghé a exprimé toute sa gratitude à la présidente de cette Fondation, Antoinette Sassou N'Guesso. « C'est avec une grande joie que nous accueillons ce don, signe de la générosité de la première dame. Nous sommes plus qu'enchantés parce que ce sont des gestes rares, et quand ils nous sont témoignés, nous ne pouvons qu'être contents. Au nom de toute la communauté salésienne, de tout le personnel,

et en mon nom propre, nous remercions la Fondation Congo Assistance, et attendons que cette collaboration se perpétue », a déclaré le responsable de cet établissement.

Situé au quartier Massengo-Soprog, à dix-sept kilomètres au nord de Brazzaville, le centre de formation professionnelle Don Bosco forme les jeunes en cinq filières : électricité industrielle, soudure, menuiserie, mécanique automobile, mécanique générale. Pour les Salésiens de cet établissement, il s'agit de donner la chance à plus de jeunes d'apprendre un métier et leur fournir une formation de qualité adaptée à l'emploi.

Après la cité Don Bosco, la Fondation Congo Assistance a tourné son regard vers le monastère Notre Dame de l'Eucharistie où sont internés des enfants orphelins. Elle leur a offert des produits vivriers de première nécessité, des

masques, et un congélateur d'une capacité de trois cents litres. La sœur Marie Kizito, responsable de l'orphelinat, a dit sa joie de recevoir le don de la part de la première dame du Congo, Antoinette Sassou N'Guesso. Le même geste a été accompli au grand séminaire Emile Biayenda. Le don a été réceptionné par l'abbé Guy Noël Okamba qui a exprimé sa satisfaction et remercié la donatrice pour « l'attention particulière » qu'elle a souvent accordé à leur égard.

Partout où elle est passée, la secrétaire générale adjointe de la FCA, Rosalie Biangana, ne cessait de transmettre le message de la première dame Antoinette Sassou N'Guesso sur son assistance « sans relâche » en faveur des plus démunis ». Avec l'appui de différents partenaires, elle entend poursuivre son action pour soulager les personnes vulnérables.

Les Dépêches de Brazzaville

TCHAD

Idriss Déby monte en grade

On l'appellera désormais maréchal : « Le général Idriss Déby Itno est élevé à la dignité de maréchal du Tchad pour service rendu à la Nation et les nombreuses victoires militaires remportées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du pays », a déclaré le président de l'Assemblée nationale, Haroun Kabadi, le vendredi 26 juin, à l'issue d'un vote intervenu au parlement.

A 68 ans, le président Idriss Déby Itno qui est à la tête de son pays depuis 1990 est ainsi couronné « au regard de ses valeurs incontestables d'homme d'Etat », a estimé dans un communiqué le Mouvement pour le salut du Tchad, le parti du chef de l'Etat. Pour sa part, l'opposant Saleh Kebzako s'est dit « heurté dans sa conscience » par cette consécration. En plus de la présence de la secte Boko Haram qui se signale par des attaques sporadiques de ses positions et des populations, l'armée tchadienne est aussi exposée à la pression des groupes rebelles disséminés sur son territoire. Elle mène ainsi plusieurs campagnes contre ces groupes tout comme elle participe, au plan extérieur, à la lutte contre les mouvements djihadistes dans le cadre du G5 Sahel.

A plusieurs reprises, le désormais maréchal Deby a lui-même conduit les opérations sur le terrain. La dernière campagne date de la fin du mois de mars où après l'attaque qui avait fait près de 100 soldats tués il a piloté les opérations contre Boko Haram dans la région du lac Tchad. Ce sont ces faits de guerre, entre autres, qui ont motivé l'initiative des députés tchadiens dans un contexte régional pas toujours apaisé.

Les Dépêches de Brazzaville

NÉCROLOGIE

Mme Emilienne Ondzabi, les enfants Adzoka et Stanislas Okassou ont le regret d'informer les parents, amis et connaissances de Makoua et de Brazzaville du décès de



leur fils, frère et cousin Yannick Baloukou Adzoka (Mick), lieutenant de la marine nationale, survenu dans la nuit du 24 juin, à Brazzaville.

Le deuil se tient au n° 10 de la rue Ndzitiri, à Nkombo, arrêt de bus Bas prix.

La date et le programme des obsèques seront communiqués ultérieurement.

PROGRAMME DES OBSÈQUES

Les familles Ebimba, Babossebo, Ekandza, Ndzoli et Lepembe ont la profonde douleur d'informer tous les parents, amis et connaissances le décès de Catherine Babossebo (Cathy) survenu, le jeudi 11 juin 2020 au CHU B. La veillée mortuaire se tient au domicile de la défunte sis au n° 43 rue Moukoulou à Talangaï (arrêt de bus liberté) L'inhumation a lieu ce 29 juin 2020 à Brazzaville.



LE GROUPE YANNICK RECHERCHE :

- Secrétaire
- Conducteurs moto et véhicule
- agents de sécurité
- Tél : 06 402 81 81
- Adresse : 2549 rue Charles des faucault
- Centre-ville, face résidence Marina
- Dernier délai : mercredi 1er juillet 2020-06-26 dossiers à fournir : - 1 CV
- 2 cartes photos
- 1 lettre de motivation

G5 SAHEL

Le général Marc Conruyt, nouveau patron de la force Barkhane

Le général Marc Conruyt est le nouveau commandant de la plus grosse opération extérieure (Opex) des armées françaises. Il s'agit de la force Barkhane au Sahel, avec 5100 hommes.

Le général Marc Conruyt est chargé de superviser le déploiement progressif de la force européenne Takuba. Il va succéder fin juillet au général Pascal Facon à la tête de la force Barkhane au Sahel. Il était attaché de défense au Sénégal, chef du bureau Afrique à l'état-major des armées, avant d'être affecté à la direction des ressources humaines de l'armée de terre. Sa mission consiste à affaiblir les capacités militaires des jihadistes au Sahel. Dès son installation, il devra mettre en oeuvre les objectifs des chefs d'Etat du G5 Sahel (Niger, Mali, Burkina Faso, Tchad, Mauritanie) et leur homologues français dans un temps très court. Son mandat est d'un an.

Evaluer l'efficacité de la décision de Pau

Avant sa prise de fonction, le général Marc Conruyt assistera au sommet du G5-Sahel qui se tiendra fin juin, à Nouakchott, en Mauritanie. L'objectif du sommet est d'évaluer l'efficacité de la décision prise en janvier dernier à Pau. Il s'agit d'intensifier les opérations militaires face à la recrudescence des attaques dans la région. Mêlées à

des conflits intercommunautaires, ces attaques ont fait 4 000 morts en 2019, selon l'ONU.

Depuis six mois, l'armée française et ses partenaires ont multiplié les offensives dans la zone dite « des trois frontières » du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Début juin, les forces françaises ont abattu le leader d'Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi), l'Algérien Abdelmalek Droukdal. « Nous sommes dans la bonne voie, mais il est encore trop tôt pour crier victoire », avait déclaré la ministre française des Armées, Florence Parly.

Un optimisme très fragile au vu de la situation politique du Mali au bord de l'effondrement. Malgré les succès de la force Barkhane, les jihadistes multiplient les actions violentes.

Déploiement des forces spéciales européennes dès août 2020

Le général Conruyt devra aussi superviser la mise en route de la force Takuba, un groupement de forces spéciales européennes destiné à accompagner les soldats maliens au combat. Cette force débutera en août 2020 ses opérations sous commande-

ment de Barkhane, avec une centaine de militaires français et estoniens, qui devraient être rejoints à l'automne par un contingent tchèque d'une soixantaine d'hommes, avant l'arrivée début 2021 de 150 militaires suédois. La Belgique, le Danemark, les Pays-Bas et le Portugal pourraient également déployer des soldats. La Task Force Takuba devrait atteindre sa pleine capacité opérationnelle début 2021. Sa structuration devrait lui permettre d'agir rapidement et de s'adapter face à l'évolution de la menace représentée par les groupes terroristes. Elle jouera un rôle clé dans l'autonomisation rapide des forces armées locales.

Sa tâche ne sera pas facile. Compte tenu des exactions menées par les djihadistes dans la région. Ainsi, 580 personnes ont été tuées en janvier, rien que dans le centre du Mali où la sécurité se détériore. La haute-commissaire des Nations unies aux droits de l'Homme, Michelle Bachelet, vient d'appeler les autorités maliennes à ouvrir rapidement « des enquêtes approfondies, impartiales et indépendantes » sur ces violences.

Noël Ndong

CLINIQUE VÉRANO

Ouverte 24h/24 7j/7

«La clinique verano» est une structure sanitaire medico chirurgicale ouverte 24 h/24. Elle réalise des consultations spécialisées, des hospitalisations, des interventions chirurgicales, l'endoscopie, la réanimation et l'hémodialyse. Le plateau technique comprend:

- Un bloc opératoire de 2 salles et un bloc d'accouchement.
- un laboratoire d'analyses médicales.
- un service d'imagerie médicale (échographie, radio numérique)
- un service d'hémodialyse avec 3 générateurs.
- un fauteuil dentaire.
- un service de réanimation avec des respirateurs.

Les médecins généralistes assurent les permanences et les gardes.

6 avenue Félix Eboué, Mpila-Brazzaville
Tél. : + 242 06 704 02 03
E-mail : clinique.verano@gmail.com
facebook : clinique véano

UBA United Bank for Africa

Restez en sécurité. Faites vos transactions bancaires depuis chez vous comme *Wizkid*

Leo Le banquier virtuel

UBA Mobile Banking

UBA Internet Banking

• Africa • New York • London • Paris

www.ubagroup.com E-mail : cfcubacongo@ubagroup.com Africa's global bank

BUROTEC

Un fournisseur unique pour votre bureau

hp lenovo ASUS APC acer Canon DELL

Agence Pointe-Noire
 98, Bld Charles de Gaulle - B.P. B28
 Pointe-Noire - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 46 / 05 537 14 47 / 22 294 08 04
 contact@burotec.biz / sales@burotec.biz

Agence Brazzaville
 Rond point de la gare, immeuble Airtel, Centre-Ville
 Brazzaville - République du Congo
 Tél. : 05 537 14 71 / 05 537 14 75
 contactbzv@burotec.biz / salesbzv@burotec.biz

www.burotec.biz

HARIOM TRAVELS

Agence de Voyage & Tourisme

Visitez les pays de vos Rêves avec nous

Billet + Hôtel + Loisirs
 nous faisons de votre séjour une expérience inoubliable

Pointe-Noire (Rép. du Congo) + (242) 05 555 55 79 - 04 485 09 09 salespnr@hariomtravels.net
 Brazzaville (Rép. du Congo) + (242) 05 302 67 86 - 04 431 03 50 salesbzv@hariomtravels.net
 www.hariomtravels.net

GENÈVE 2020

Le Salon du livre de délocalisé

Le salon du livre de Genève, dans son mode de déroulement originel, reviendra à Palexpo du 28 avril au 2 mai 2021.



Pascale Kramer et Boniface Mongo-Mboussa, programmeurs du Salon du livre africain de Genève en Suisse

Mais en attendant le printemps 2021 et pour soutenir les acteurs de la chaîne du livre durement touchés par la crise sanitaire due au coronavirus, un salon se tiendra en divers lieux de la ville du 28 octobre au 1er novembre 2020.

Fort d'une première édition 2019, hors murs de Palexpo, le salon en ville invitera les publics et les auteurs à se retrouver dans divers lieux culturels et populaires de Genève, l'idée étant de célébrer le livre et de proposer des formats de rencontre originaux au cœur de la ville. Le salon en ville est soutenu par la Fondation pour l'Écrit et le Canton de Genève.

Marie Alfred Ngoma

LIVRE

Mavi Touzolana Diabankana appelle à la restauration de l'image africaine

Publié aux éditions Darash, « Refaire l'image, le tremplin de la génération étendard » est le deuxième ouvrage de Mavi Touzolana Diabankana dans lequel l'écrivain congolais propose une passerelle à emprunter pour restaurer l'image de l'Afrique en général et du Congo, en particulier.

Des maux nuisant à l'épanouissement de l'Afrique tels que : le tribalisme, l'acculturation, l'égo, le laxisme, la délinquance juvénile, la pauvreté... sont à l'origine de l'écriture de ce livre, « Refaire l'image, le tremplin de la génération étendard », de Mavi Touzolana Diabankana. C'est avec intensité que l'auteur plonge le lecteur dans ce récit dynamique et interpellatif. « J'ai pour héritage précieux le Congo, j'ai pour identité l'Afrique. Rien de plus attrayant que de voir une nouvelle image de mon peuple, ma nation tout entière et mon continent bien aimé. J'ai soif du renouveau, concrètement ; je veux admirer le progrès africain par des Africains et pour des Africains », écrit-il dans les premières lignes de cet essai de cent trente-deux pages.

Ouvrage reparté en dix chapitres, « Refaire l'image, le tremplin de la génération étendard » est un appel parmi tant d'autres, à la réhabilitation de l'Afrique et du Congo pour un essor évident. En près de soixante ans d'indépendance, Mavi Touzolana Diabankana estime que le continent peine à trouver ses repères et c'est encore un esprit individualiste, animant le continent, qui pense braver seul les



L'auteur de l'œuvre DR

montagnes. « Jusqu'à quand, en sera-t-il toujours ainsi dans nos pays ? Il y a bien plus de défis qui requièrent pourtant tout notre engagement non pas aux relents individualistes, égoïstes et haineux mais aux parfums d'une collectivité mutuellement soutenue et indéfectible », s'interroge l'œuvre, tout en projetant un idéalisme prolifique.

« Pris de plein fouet par le phénomène de mondialisation, l'assurance de reconstruire le continent s'abrège à petit feu. Alors il faut agir et vite. Il faut rapidement en finir avec les dissensions internes. Il faut combattre l'acculturation, vaincre le présentisme, relancer le mo-

délisme dans l'enseignement et faire affranchir la loi de la complaisance. Tourner la page et refaire notre portrait, tel est l'impératif qui s'impose maintenant aux Africains », estime Mavi Touzolana Diabankana.

A en croire ses propos, l'espoir de l'Afrique repose désormais entre les mains de sa jeunesse. Elle est, soi-même, un espoir à la condition d'être plus pragmatique qu'idéologique, juste que juge. Ainsi, ce livre s'adresse non pas à une catégorie de personnes, mais à tous les âges. L'auteur entend par jeune, une disposition d'état d'esprit.

Par ailleurs, « Refaire l'image », c'est aussi un appel à l'endroit de la nouvelle génération africaine qui à l'affût des cultures d'emprunt oublie soit par ignorance, soit par indifférence, le combat des héros de la cristallisation de la conscience noire.

Notons que Mavi Touzolana Diabankana est pétrochimiste de formation. Son premier ouvrage s'intitulait « Etudes et optimisme : une combinaison rassurante ». Le jeune écrivain est, actuellement, coordonnateur d'un groupe de jeunes pour le changement, dénommé « Jeunes Impacts ».

Merveille Atipo

IN MEMORIAM

29 juin 2019- 29 juin 2020



Vénéral **Edouard GAKOSSO**, ancien Ministre, ancien Député et ancien Sénateur du PCT, ancien membre du bureau du SENAT (Premier Questeur), ancien membre du Comité d'Honneur du PCT, ancien Directeur Général des Impôts, ancien Président de l'Association Sportive Etoile du Congo, décédé le 29 juin 2019 à Eaubonne (France).

Ilya un an jour pour jour, que le Vénéral **Edouard GAKOSSO** quittait, à 80 ans, le monde des vivants.

Son souvenir toujours vivant, reste un réconfort et un modèle.

Puisse tous ceux qui l'ont connu et aimé et qui gardent de lui un bon souvenir avoir une pensée pieuse en ce jour mémorable.

La Famille du défunt

La Famille

NÉCROLOGIE

La famille Fylla Saint-Eudes a la tristesse d'annoncer aux familles, parents, amis et connaissances, le décès inopiné de leur frère, père, oncle et grand-père Basilide Mfumu - Fylla Saint-Eudes, Beaudley - Grand K - Grand Beau pour les intimes, journaliste - communicant, Docteur en sciences et techniques de la communication. Décès survenu le mercredi 24 juin 2020 des suites d'une courte maladie. Malgré son inhumation jeudi 25 juin 2020 au cimetière du Centre-ville, la veillée mortuaire et le recueillement se poursuivent à son domicile sis au 109, rue Bacongo-Poto/Poto, de 8h à 21h.

Paix à l'âme de l'illustre disparu. Merci pour ce que tu as été pour chacun d'entre nous. Va en paix et que la terre de tes ancêtres te soit légère. A tout jamais dans nos cœurs. Attention Chers parents, amis et connaissances, même dans le deuil, respectons les mesures barrières. Restons vigilants !



Cyriaque Brice Zoba, agent des Dépêches de Brazzaville, a la profonde douleur d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de son Vincent Zoba, agent retraité du Chemin de fer Congo-Océan, survenu le 25 juin 2020 à Pointe-Noire. La veillée mortuaire se tient sur l'avenue Marien-Ngouabi. La date de l'inhumation sera fixée ultérieurement.

FINANCES PUBLIQUE

L'Assemblée nationale ratifie la loi sur la prévention de l'évasion fiscale

La chambre basse du parlement a entériné, le 26 juin, le projet de loi autorisant la ratification de la convention entre le Congo et la Chine, sur l'élimination de la double imposition, concernant les impôts sur les revenus et la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales.

Proposé par la Commission Affaires étrangères et des Congolais de l'étranger, ce projet de loi a été approuvé par soixante-dix-huit députés contre trois qui l'ont rejeté. La convention y relative signée le 5 septembre 2018 à Beijing en Chine, par la Chine et le Congo, porte sur l'impôt sur les revenus des personnes physiques et l'impôt sur les sociétés.

Cette loi vise à créer les conditions fiscales novatrices afin d'éviter de taxer au double les sociétés ou personnes installées dans les deux pays. L'objectif est d'éviter à ce que ces entreprises paient trop d'impôts, au risque de faire faillite, conformément à ce que dit un adage "trop d'impôts tuent les sociétés". L'ambition du gouvernement est aussi de permettre à ces entreprises de payer leurs taxes dans les pays où elles se sont installées afin de contribuer à l'amélioration de l'économie. Le même type de convention avait été déjà paraphée avec la France, l'Italie, la Belgique et l'Algérie.

Dans les débats, il en est ressorti qu'environ cent vingt entreprises chinoises opèrent au Congo dont la plupart ne sont pas immatriculées. Pour le gouvernement, ces entreprises doivent être enregistrés dans la législation fiscale congolaise afin qu'elles commencent à payer les taxes fiscales conformément à la loi. Après l'enregistrement, le gouvernement devra les contraindre à respecter le SMIG congolais dans le paiement des salaires de leurs employés car, dans les échanges il a été relevé que ces sociétés paient mal leurs agents.

Hormis cette loi, les députés ont adopté trois autres projets de loi, au nombre desquels figure le projet de loi autorisant la ratification du traité instituant la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale. La même loi vise également l'exonération des taxes fiscales aux entreprises œuvrant à l'import et à l'export, ainsi que la suppression des obstacles à la libre circulation des personnes et leurs biens au sein de la communauté.

Firmin Oyé

NUMÉRIQUE

Encourager le partenariat public-privé pour générer des revenus

Le ministre des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique, Léon Juste Ibombo, a échangé le 25 juin à Brazzaville, par visioconférence, avec les dirigeants de la société américaine "1 Rivet" sur l'implémentation d'une plateforme multimodale en vue de générer les revenus additionnels de l'État.

Au cours des échanges, le ministre Léon Juste Ibombo a signifié que la mise en place de cette plateforme multimodale permettra d'accélérer le processus de transformation digital au Congo. En effet, le Congo a adopté une stratégie Congo vision digitale 2025 qui vise à faire du numérique un levier important de la compétitivité des entreprises et de diversification de l'économie. Il s'agit de matérialiser l'engagement 5 de la marche vers le développement dont le but est d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique.

Ladite stratégie de développement numérique est basée sur trois piliers à savoir : le e-citoyen dédié aux contenus numériques des citoyens, le e-Gouv pour le gouvernement et les administrations et enfin le e-business destiné à



Le ministre Léon Juste Ibombo en visioconférence Adiac

favoriser le commerce et les transactions électroniques. Dans le cas du e-Gouv, Léon Juste Ibombo a précisé qu'il faudrait que le gouvernement ait une plateforme unique. « On ne peut pas avoir des plateformes parsemées. Il nous faut uniformiser pour avoir une meilleure traçabilité », a-t-il fait savoir. D'ajouter que « Pour la mise en œuvre de cette stratégie, il nous faut tisser des partenariats public-privé pour la simple raison que nous avons les infrastructures mais nous n'avons pas les plateformes nécessaires pour implémenter, assurer et accélérer cette transforma-

tion digitale ». Dans sa vision de transformer l'écosystème du e-gouvernement, le ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie numérique travaillera en étroite collaboration avec la société 1Rivet dans le but de créer une plateforme intégrée de services d'administration en ligne axée sur la génération de revenus et la transformation de l'économie numérique du pays. 1Rivet est une entreprise internationale de solutions de technologie de l'information de premier plan spécialisée dans le développement des plateformes digitales. Elle est reconnue pour sa capacité unique à développer et à appliquer de manière rentable les technologies émergentes pour résoudre les défis globaux en business des secteurs public et privé. Par ailleurs, la société américaine 1Rivet a assuré le ministre avoir un financement prêt à hauteur de 5 millions de dollars en vue d'accompagner le gouvernement congolais dans le cadre de cette transformation digitale. La visioconférence de ce jour fait suite à l'accord cadre de partenariat que la Congo a signé le 19 février à Washington avec la société 1Rivet. « C'est un projet de grande envergure, il nous faut donc continuer à échanger; ce, malgré la pandémie de Covid-19... », a conclu le ministre Léon Juste Ibombo.

Gloria Imelda Lossele

COVID-19

L'exécutif préoccupé par le redémarrage des petites entreprises

La reprise des activités de très petites et moyennes entreprises figure au cœur des engagements des pouvoirs publics en cette période de déconfinement progressif consécutif à la pandémie du coronavirus (Covid-19).

Un certain nombre de mécanismes ont été mis en place afin de permettre à ce secteur moteur de la croissance économique de se redynamiser. L'On note le concours des plans d'affaires dédiés aux candidats entrepreneurs, le fonds d'appui au développement de la compétitivité des petites et moyennes entreprises au profit des entrepreneurs en activité, le projet d'appui au relèvement post Covid-19 des très petites entreprises et des petites et moyennes entreprises des acteurs du secteur informel et des artisans.

Il est également prévu une assistance technique à la promotion des petites entreprises et à la transition vers l'économie formelle.

« Pour mener à bien ces différents projets, notre ministère procédera à la modernisation de l'écosystème des structures d'accompagnement et d'appui aux très petites et moyennes entreprises », a indiqué la ministre en charge du département, Yvonne Adélaïde Mougany, dans une déclaration, prononcée à l'occasion de la 3^e édition de la journée internationale des micros, petites et moyennes entreprises, célébrée le 27 juin.

Au niveau national, le thème choisi est : « impact de la pandémie Covid-19 sur les très petites entreprises et petites et moyennes entreprises : quelle stratégie pour la sortie de crise ? »

Les acteurs du secteur informel et les ar-

tisans ont, à cet effet, été appelés à faire preuve d'imagination et d'innovation pour restaurer, relancer et développer leurs outils de production afin de faire redémarrer l'activité aux côtés d'autres agents économiques.

Remerciant les partenaires notamment la Banque africaine de développement, le Programme des Nations unies pour le développement, l'Union européenne pour leur accompagnement, la ministre des Petites et moyennes entreprises invité ces derniers à poursuivre avec le gouvernement, le cheminement visant l'amélioration du climat des investissements et des affaires au Congo.

Lopelle Mboussa Gassia

LE FAIT DU JOUR

Pour Mfumu*

Depuis le 28 décembre 2018, la rubrique « Brin d'histoire » n'est plus en vue dans Les Dépêches de Brazzaville. Elle paraissait tous les vendredis en dernière page de notre quotidien sous la signature, on va dire « robuste », de l'une des plumes les plus palpitantes de la presse congolaise. Chroniqueur affuté, Mfumu a beaucoup renseigné sur la rumba des deux Congo et ses acteurs émérites ; il a parfois effectué des virées en politique passant en revue, avec un certain penchant au sermon, les hommes et les femmes qui peuplent cet univers fluctuant tourné vers l'engagement public.

Un jour, par amitié, mais aussi par courtoisie pour le temps que nous avons passé ensemble depuis lors, il eut l'honnêteté de m'alerter sur la fin de la partie. Ayant pendant sept longues années donné le meilleur de lui-même, le temps était venu pour lui, me confia-t-il, de prendre du

recul et observer. Je lui faisais part de mes doutes quant à le voir quitter la scène journalistique pour de bon. Et là, il me fit une assurance : « si un sujet me tient, j'emmancherai à nouveau ma plume et me remettrai à l'ouvrage ». Pour dire qu'en principe, le journaliste de sa trempe ne pouvait pas s'avouer vaincu. Il ne faisait pas que cela car, la littérature, l'autre lieu de veille qui puise dans l'observation quotidienne de la société, était aussi son domaine de prédilection. Ses travaux en la matière sont variés.

Je témoigne de la passion d'écrire qui caractérisait Mfumu ; la passion de voir son texte paraître et de vous annoncer que le prochain, les deux et trois prochains, seront mis en boîte demain. Tenir une rubrique dans un organe de presse à parution régulière n'est pas chose facile. A l'obligation de toujours occuper sa place par égard pour les lecteurs s'ajoute la probité de ne pas verser dans le cafouillage. Bien souvent, en effet, il

me le répétait toujours, à juste titre, que l'inspiration, comme le souffle dans une course de fond, peut se raréfier. Tâchez d'être à la hauteur et ne donnez pas l'impression à ceux qui vous suivent qu'en fait, c'est bien quelqu'un d'autre qui rédige à votre place ces textes appréciés du public que vous signez.

Puisqu'il bougeait beaucoup, Mfumu prenait le temps de remplir son « blanc ». Au départ, ses textes semblaient plus longs. Nous lui avons recommandé de faire dans la norme, les temps de la lecture étant aussi ceux pour faire autre chose. Il n'avait en tout qu'une demi page du revers du journal, et donc pas une place indéfinie, lui précisions-nous. Il s'y était conformé et nous acheminait à chaque rendez-vous un feuillet et tout de même un gros demi. Il a pu envoyer des papiers depuis l'extérieur quand il était en voyage. Chez lui, au Congo, il naviguait globalement entre Brazzaville et Pointe-Noire.

En toute chose, il y a un début et une fin, dit l'adage. Ce texte se finit ici, non sans rappeler le dernier « Brin d'histoire », paru le 28 décembre. Mfumu l'avait intitulé « Clap de fin ». On dirait qu'il avait sorti de ses entrailles le genre de choses qui sommeillent en tout homme et qui, en dernier ressort, vous incitent à vous lancer de toutes vos forces dans la bataille. Il y avait du « gros » français mais aussi et presque toujours cette envie d'appeler chacun à prêcher par l'exemple. Par souci du travail bien fait. Je pense.

Mfumu nous a quittés dans la nuit du 24 au 25 juin, nous republierons « Clap de fin » dans notre édition datée du vendredi 3 juillet à la même place où ce texte parut le 28 décembre 2018.

Gankama N'Siah

*Ce texte, légèrement retouché, est paru dans nos colonnes, le lundi 28 janvier 2019 sous le titre, « Mfumu a travaillé ici ».

CRISE SANITAIRE

L'Inde apporte plus de six tonnes de médicaments

Il s'agit du tout premier don composé exclusivement des médicaments que le Congo a reçus depuis le début de la pandémie de Covid-19 dans le pays, a fait savoir la ministre en charge de la Santé, Jacqueline Lydia Mikolo, lors de la réception des produits, le 26 juin à Brazzaville.

L'Inde répond favorablement à l'appel de solidarité lancé par le président de la République pour mutualiser les efforts afin de lutter contre la Covid-19. « Nous avons apporté plus de six tonnes de médicaments pour appuyer les efforts du gouvernement congolais dans la lutte contre cette pandémie. Nous estimons que ces produits seront d'une grande importance dans ce cadre », a indiqué l'ambassadeur de l'Inde au Congo, Ghotu Ram Meena. Il s'agit du deuxième lot du don du gouvernement de son pays à la République du Congo.

Pour sa part, la ministre de la Santé a souligné que ces médicaments sont utiles pour la prise en charge non seulement de la Covid-19 mais aussi de plusieurs autres pathologies en précisant que cela s'ajoute à ce que le gouvernement a acquis sur fonds propres. « Pour d'autres pathologies, il n'y a pas de rupture de stock au niveau de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé notam-



La ministre en charge de la Santé recevant un kit des médicaments

ment les antirétroviraux, les antituberculeux, les anti-paludiques », a-t-elle déclaré après avoir visité ladite centrale où les équipes se mobilisaient à regrouper les produits de santé qui doivent être acheminés dans l'arrière-pays sous peu.

Kontinent Congo contribue aussi

Juste après avoir réceptionné le don venu de l'Inde, Jacqueline Lydia Mikolo s'est tournée du côté de la société Kontinent Congo œuvrant dans le secteur

du pétrole pour recevoir un autre don. Cinq mille masques chirurgicaux, cinq mille blouses à usage unique, mille litres de solutions hydro alcooliques, deux cent cinquante visières sont des équipements qui composent ce don reparti entre

Pointe-Noire et Brazzaville.

« Kontinent Congo avait promis participer à la lutte contre la Covid-19 à hauteur de 100 millions. En avril, l'entreprise a déboursé 40 millions pour le compte du fonds national de solidarité et aujourd'hui nous mettons à disposition des équipements estimés à 60 millions pour permettre au personnel de santé de prendre en charge les malades de Covid-19 avec plus de sécurité », a expliqué Yves Bikindou, représentant du directeur général de ladite entreprise.

La ministre en charge de la Santé a salué ce geste de solidarité de Kontinent Congo en cette période où les entreprises pétrolières comme bien d'autres sont mises à mal par la crise. « Malgré le contexte économique difficile, cette entreprise a fait des efforts importants en faveur de la population », a-t-elle souligné en précisant que cette période de confinement nécessite plus d'équipements.

Rominique Makaya



SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET N°010/ DURQuaP /2020

REPUBLIQUE DU CONGO

PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN ET DE RESTRUCTURATION
DES QUARTIERS PRECAIRES (DURQuaP)

EN VUE DU RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGE DE REALISER LES AUDITS URBAIN, ORGANISATIONNEL ET FINANCIER DES MUNICIPALITES DE BRAZZAVILLE ET DE POINTE-NOIRE.

N° de Prêt : BIRD 8588-CG

N° de référence : CG-DURQUAP-016 BIS 1-SC-SFQC

1. Le Gouvernement de la République du Congo a reçu un financement de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce prêt pour effectuer les paiements au titre du contrat suivant « Recrutement d'un consultant chargé de réaliser les Audits urbain, organisationnel et financier des municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire ».

2. Les services de consultant/firme (« Services ») consistent d'une manière générale à doter les municipalités de Brazzaville et de Pointe-Noire de Contrat Etat-Département adossé d'un Programme d'Investissements Prioritaires (PIP), d'un Programme d'Entretiens Prioritaires (PEP).

Il s'agit spécifiquement de :

- Elaborer un programme d'investissements prioritaires (PIP) de chaque ville ;
- Elaborer un programme d'entretiens prioritaires (PEP) de chaque ville ;
- Renforcer les capacités d'élaboration,

de mise en œuvre et de suivi-évaluation du Contrat Etat-Département pour chaque ville.

3. La Cellule d'Exécution des Projets en Partenariat Multilatéral/Projet de Développement Urbain et de Restructuration des Quartiers Précaires (DURQuaP) invite les firmes de consultants (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution des Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont : (i) qualifications pour exécuter les services présentés (références de l'exécution de contrats analogues, etc.); (ii) capacités techniques et en personnel (personnel permanent); (iii) domaines d'intervention ainsi que les années d'expériences et les références des clients bénéficiaires des prestations décrites. Les firmes ne doivent pas inclure dans la

manifestation d'intérêt des curriculums vitae.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » édition de janvier 2011, révisé en juillet 2014, (« Directives de Consultants »), relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant.

6. Un Consultant sera choisi selon la méthode de « Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC) » telle que décrite dans les Directives de Consultants.

7. Les Consultants intéressés peuvent

obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : du lundi au vendredi de 09 h à 14 h.

8. Les manifestations d'intérêt écrites doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne, par courrier, par facsimile ou par courrier électronique au plus tard le 14 juillet 2020 à 13 h 00 (heures locales).

Secrétariat DURQuaP

A l'attention du Coordonnateur
Cellule d'Exécution des Projets en
Partenariat Multilatéral, 5ème étage
Immeuble Cheick TAMBADOU (à côté
de l'Hôtel King Maya) ; Croisement
Route de la Base militaire avec le
Boulevard Denis SASSOU N'GUESSO ;
BP : 14 729 –
Brazzaville – République du Congo.
Tél : 22 613 90 36 /
(+ 242) 05 776 90 57 / 06 667 22 29
Email : cepdurquapdgg@gmail.com

**Le Coordonnateur du Projet,
BATOUNGUIDIO. -**

COVID-19

Jacqueline Lydia Mikolo : « les respirateurs sont en quantité suffisante »

Le deuxième lot des respirateurs acquis est en cours de distribution dans les structures sanitaires dédiées à la prise en charge des cas Covid-19, a expliqué la ministre en charge de la Santé lors d'une conférence de presse le 26 juin à Brazzaville.

« Le gouvernement a acquis une trentaine de nouveaux respirateurs. Le premier lot a déjà été distribué et le second est en cours de distribution dans les hôpitaux notamment les centres de prise en charge des cas Covid-19 », a précisé la ministre Jacqueline Lydia Mikolo, répondant à la presse sur la question de ces équipements qui font polémique dans l'opinion toutes les fois qu'il y a décès relatif à la pandémie. Sur la distri-

bution des respirateurs, il convient de rappeler que le 22 juin le directeur général du Centre hospitalier et universitaire de Brazzaville, Sylvain Villard, en a réceptionné des mains de la ministre en charge de la Santé.

Récemment au Parlement, la question des respirateurs était également à l'ordre du jour dans un échange à huis clos. Pour le gouvernement, les respirateurs sont bel et bien acquis mais il fallait un peu de temps pour les

monter puisqu'ils arrivent en pièces détachées puis les installer.

Par ailleurs, la ministre en charge de la Santé a indiqué que des stocks d'oxygène sont disponibles pour les six prochains mois. La quantité, a-t-elle souligné, couvre toutes les structures sanitaires. « Pour d'autres pathologies, il n'y a pas de rupture de stock au niveau de la Centrale d'achat des médicaments essentiels et produits de santé notamment les antirétroviraux, les antituberculeux, les antipaludiques », a-t-elle poursuivi. Faisant le point épidémiologique le 26 juin, la ministre a fait savoir que le Congo compte à cette date 1224 cas de Covid-19, 473 guéris et 40 décès.

Rominique Makaya

BAC TECHNIQUE

Un élève par table pendant les épreuves écrites

Le directeur des examens et concours techniques et professionnels, Joseph Moukila, a signifié, le 26 juin, lors d'un échange avec la presse, que tout est fin prêt pour débiter les évaluations même si le respect des mesures barrières contre le coronavirus impose une nouvelle structuration des centres d'examen.

Malgré les effets néfastes de la pandémie de Covid-19, Joseph Moukila demande aux différents candidats d'être sereins car les examens et concours se passeront normalement et les différents candidats seront interrogés sur les cours inscrits au programme de l'année en cours.

« Nous avons pris toutes les dispositions pour respecter les mesures barrières car d'habitude nous mettons deux élèves par table. Cette année, nous n'aurons qu'un seul élève par table. Nous sommes en train de finaliser le programme avec les révisions puisque, de coutume, les examens commencent à partir du mois de mai. Ce qui signifie que nous n'avons presque rien perdu malgré le confinement », a-t-il déclaré.

Il a, par ailleurs, indiqué que le dernier concours aura lieu au mois de septembre. Les examens et concours vont, en effet, commencer le 30 juin avec les concours professionnels avant de poursuivre avec les épreuves écrites du baccalauréat technique et professionnel le 7 juillet et les autres s'en suivront jusqu'en septembre.

Les différents brevets seront organisés le 28 juillet tandis que les concours professionnels de sortie débiteront le 6 août avant les concours de sortie prévu pour le 18 du même mois. Les concours d'entrée aux lycées techniques se dérouleront le 6 septembre.

Les candidats sont de ce fait invités à se préparer conséquemment afin de bien passer les examens puisque toutes les mesures pédagogiques sont déjà prises, ainsi que celles s'inscrivant dans le respect strict des mesures barrières contre le coronavirus (Covid-19).

Rude Ngoma

« Le gouvernement a acquis une trentaine de nouveaux respirateurs. Le premier lot a déjà été distribué et le second est en cours de distribution dans les hôpitaux notamment les centres de prise en charge des cas Covid-19 »

L'association « Femmes sans frontières » sensibilise à l'entretien des masques

Dans les quartiers périphériques de Brazzaville, l'association appelle la population à prendre soin des masques de sorte qu'elle ne contracte pas d'autres maladies par manque d'hygiène et à continuer de respecter sans relâche les mesures barrières en cette période de déconfinement.

« Le masque, qu'il soit en tissu ou pas, a une durée de vie. En effet, un tissu qui est régulièrement lavé peut s'abîmer au fil du temps. Pire encore, s'il n'est pas lavé le porteur peut contracter d'autres maladies en dehors de la Covid-19 », a expliqué la chargée de la communication de l'association « Femmes sans frontières », Mariam Mouko, lors des descentes de sensibilisation dans différents quartiers de la capitale.

Par ailleurs, les équipes que cette association a déployées sur le terrain exhortent aussi la population au port correct du masque pour faciliter le travail à la force publique chargée de faire respecter les mesures barrières édictées par le gouvernement afin de couper la chaîne de contamination de la Covid-19. Le constat fait est tel qu'il y a des citoyens qui, parfois, portent le masque sous le menton, sur la bouche en exposant le nez. D'autres encore se baladent avec à portée de main. Une fois dans les mailles de la police, ils sont obligés de payer les amendes comme le prévoit la loi en vigueur. Cela occasionne des accrochages avec les policiers.

En dehors de la sensibilisation, l'association « Femmes sans



frontières » met à la disposition de la population des masques. « Nous savons que la majorité

a des masques. Mais puisqu'il faut les laver, il est donc utile d'en disposer plusieurs. C'est pourquoi dans cette opération de sensibilisation nous avons prévu environ 8000 masques »,

« Il y a encore des gens qui sont dans le déni de la maladie alors qu'il y a des morts qui sont annoncés. C'est donc important que l'association Femmes sans frontières pour la sensibilisation distribue les masques pour aider ceux qui en manquent »

a indiqué Mariam Mouko.

Les bénéficiaires ont salué l'initiative. « Il y a encore des gens qui sont dans le déni de la maladie alors qu'il y a des morts qui sont annoncés. C'est donc important que l'association Femmes sans frontières pour la sensibilisation distribue les masques pour aider ceux qui en manquent », a déclaré Véronique Koutota, habitant le quartier Sadelmi dans le septième arrondissement Mfilou.

En rappel, au mois d'avril pendant le confinement, l'association « Femmes sans frontières » avait amorcé la sensibilisation dans les marchés domaniaux pour prendre conscience aux vendeuses du danger que représente la Covid-19. Elle a aussi apporté des équipements de protection notamment les masques et les gants pour permettre aux commerçantes de mieux se protéger tout en respectant la distanciation sociale. C'est avec l'appui du ministère de la Défense nationale que cette association fabrique des masques qu'elle distribue, qu'elle met en route les jeunes prestataires qu'elle forme afin de contribuer à la lutte contre la pandémie de Covid-19.

R.M.

FOOTBALL AFRICAIN

Des dépistages systématiques prévus à la reprise des compétitions

La Confédération africaine de football (CAF) a publié une série de mesures que les associations membres devraient mettre en pratique dès la reprise des compétitions nationale et internationale.

Dans un document de vingt-neuf pages, la CAF met l'accent sur la santé des principaux acteurs du football africain, à savoir les joueurs, officiels, supporters, partenaires. Selon la CAF, la première semaine devrait être consacrée aux séances par deux, avec la présence d'un kiné, d'un docteur et deux coachs avant de poursuivre avec des entraînements collectifs progressifs par groupe avec un maximum de quatorze joueurs, sans oublier la prise de température de façon régulière, l'organisation des tests et la désinfection des espaces de travail. « Tous les joueurs, arbitres et managers qui retournent au football doivent être testés pour la covid-19 afin de sauvegarder et de renforcer la confiance psychologique au sein de l'équipe et de l'environnement », averti la CAF. Le premier test est à effectuer soixante-douze heures avant la reprise des activités de football pour prévenir les faux négatifs (porteurs asymptomatiques du virus). Le deuxième test est à effectuer avant le début de la première session, ajoute le document. La CAF explique, par ailleurs, que le but de ce



Un match opposant étoile du Congo et Tongo football Club/DR

processus est de définir les principales considérations de planification pour les organisateurs d'événements de football dans le contexte de la nouvelle

épidémie. Cette institution estime que la reprise des activités sportives devra en tout état de cause obtenir l'autorisation des autorités nationales char-

gées de la question. « Le présent document fourni par la CAF est un guide. L'usage fait de son contenu n'engage, par conséquent, que son uti-

lisateur quant aux conséquences qui pourraient en découler », a rappelé la CAF. Il est clair que les fédérations doivent au préalable s'assurer qu'une assistance psychologique doit être offerte aux équipes et aux joueurs. Il est également souhaitable que les deux premières semaines soient envisagées au rythme d'un match tous les sept jours. Par la suite, le rythme de deux matchs tous les sept jours peut être envisagé.

Pour une bonne reprise des entraînements d'abord, puis des compétitions. La plus haute instance du football estime qu'il convient de prêter attention aux facteurs suivants : Si le joueur a contracté la covid-19 ou non. Et en cas de contagion, s'il présente des séquelles ; la durée de la période de retrait et de l'internement ; le niveau d'activité physique que le joueur a maintenu pendant la période d'entraînement. Idéalement, selon les moyens, il est important d'installer à l'entrée du stade ou du site d'entraînement un sas de prise de température par infrarouge qui élimine toute personne suspecte de rentrer.

Rude Ngoma

« Tous les joueurs, arbitres et managers qui retournent au football doivent être testés pour la covid-19 afin de sauvegarder et de renforcer la confiance psychologique au sein de l'équipe et de l'environnement »

TRANSFERTS

Durel Avounou rejoint Le Mans FC

En fin de contrat au SM Caen, Durel Avounou s'est engagé pour un an, avec une option d'une saison supplémentaire, en faveur du FC Le Mans, relégué en National 1.

En fin de contrat au SM Caen, le gaucher de 22 ans va poursuivre sa carrière dans la Sarthe, au FC Le Mans. « Au Mans, je vais retrouver Didier Ollé-Nicole, avec qui j'ai travaillé lors de ma saison à Orléans (ndlr : 41 matches, 5 buts et 3 passes décisives toutes compétitions confondues en 2018-2019). Il me connaît

bien et voulait absolument que je fasse partie du projet qui est de faire remonter le club en Ligue 2. C'est un club très structuré, avec un beau stade et une grosse ambition ».

Sachant qu'il serait commenté, le milieu international a tenu à nous expliquer ce choix : « Ce n'est pas un

choix par défaut, j'avais d'autres contacts, mais le Mans est le club qui a montré le plus d'envie de me recruter. Troyes me voulait aussi, mais ça a traîné, car mon arrivée était conditionnée au départ du Malgache Raveloson. L'Estac me voulait déjà à Caen, mais ça ne s'était pas fait. Il y avait aussi un contact avec Guingamp, mais j'ai senti que je n'étais pas une priorité là-bas, contrairement au Mans. J'avais aussi des touches à l'étranger au CSKA Sofia, en Bulgarie, et au Zorya Louhansk, en Ukraine, deux équipes en course pour jouer l'Europe la saison prochaine. Mais je n'avais pas envie d'y aller : ni le bon moment, ni le bon contexte. Je sais que ça va faire parler, mais j'assume mon choix, je sais que je vais faire une grosse saison au Mans ».

La sixième recrue du club, après le latéral Bendjaloud (AJA), les milieux Bernauer (Rennes) et Coulibaly (GF38), et les attaquants Donisa (Clermont) et Glaentzlin (Sochaux) est attendu lundi au Mans pour être testé au Covid-19, comme l'ensemble de l'effectif. La date de la reprise des entraînements n'a pas encore été communiquée.

Camille Delourme



Durel Avounou, ici avec Fernand Mayembo lors du match Orléans-Le Havre en 2018, va poursuivre sa carrière au FC Le Mans (CD/Adiac)

FOOTBALL

Les résultats des Diablos rouges et des Congolais de la diaspora en Europe

Bulgarie, demi-finale retour de la Coupe

Le CSKA Sofia rejoint le Lokomotiv Plovdiv en finale de la Coupe de Bulgarie. L'équipe de Bradley Mazikou a dominé le Botev Plovdiv 2-0 (0-0 à l'aller) sous les yeux de Dylan Bahamboula, venu en famille, de Salomon Bambendzé de la cellule européenne et des anciens Havrais et Parisien Amos Youga et Younouss Sankharé, qui viennent de s'engager au CSKA.

La finale opposera donc Mazikou à Dominique Malonga le 1^{er} juillet au Stadion Vasil Levski de Sofia.

Espagne, 35^e journée, 2^e division

Scénario cruel pour Huescar qui abandonne deux points face à Cadix à la 97^e. Jordi Mboula était titulaire, pour la première sous le maillot aragonais : il ne cadre pas sa tête avant la pause. Remplacé à la 56^e par le Japonais Ozaki, buteur à la 66^e. Mais le leader égalise à la 97^e sur penalty.

Huesca reste donc 4^e à 7 points de son adversaire du jour à sept



De gauche à droite, Salomon Bambendzé, Amos Youga et Dylan Bahamboula dans les travées du Stadion Bălgarska Armija (Adiac)

matchs de la fin du championnat. Lundi soir, Mboula et ses coéquipiers se rendront à Saragosse, deuxième. Rappelons que les deux premiers montent directement en Liga, tandis que les quatre équipes suivantes jouent les play-offs.

C.D.

Ecobank Transnational Incorporated

32^e Assemblée Générale Ordinaire suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à la trente deuxième Assemblée Générale Ordinaire qui sera suivie d'une Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Ecobank Transnational Incorporated, le mardi 30 juin 2020 à 11h00 (heure de Lagos), à Eko Hotels & Suites, 1415 Adetokunbo Ademola Street, Victoria Island, Lagos, Nigeria, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

I – Au titre de l'Assemblée Générale Ordinaire

1. Approbation des Comptes
2. Affectation du Résultat
3. Nomination d'Administrateurs
4. Ratification de la Cooptation d'Administrateurs
5. Renouvellement des Mandats des Commissaires aux Comptes
6. Approbation des indemnités des Administrateurs en fin de mandat

II – Au titre de l'Assemblée Générale Extraordinaire

1. Annulation de la résolution relative à la consolidation des actions
2. Modification des Statuts

Recommandations COVID-19

En raison des problèmes de santé publique importants liés à la pandémie COVID-19, les gouvernements et régulateurs des pays dans lesquels le Groupe Ecobank opère, notamment le Gouvernement Fédéral du Nigéria, le Centre Nigérien pour le Contrôle des Maladies et le Gouvernement de l'État de Lagos (l'État hôte des réunions) ont émis de nouvelles directives limitant le nombre de personnes pour les rassemblements publics.

En tant qu'entreprise citoyenne responsable, ETI entend se conformer strictement à cette restriction en plus des autres mesures de santé et de sécurité applicables. En conséquence, la participation aux Assemblées Générales de cette année se fera principalement par procuration conformément aux statuts de la société et à la loi applicable.

Compte tenu des raisons évoquées ci-dessus, tout actionnaire peut choisir l'une des personnes suivantes comme son mandataire pour le représenter aux Assemblées Générales:

- 1) M. Emmanuel Ikazoboh (Président du Conseil d'Administration)
- 2) M. Patrick Akinwuntan (Directeur Général, Ecobank Nigeria)
- 3) M. Olayiwola Olaleru (Directeur Général, EDC Securities Limited),
- 4) M. Akeem Oyewole (Directeur Général Stanbic Nominees)
- 5) M. Sunny Nwosu (Président de l'Association des Actionnaires Indépendants du Nigeria)

Les actionnaires sont encouragés à soumettre à l'avance, le formulaire de procuration ci-joint dûment rempli avec leurs intentions de vote et le déposer à Ecobank Transnational Incorporated, 2365 Boulevard du Mono, B.P. 3261 Lomé, Togo, ou l'envoyer par e-mail à AGM@ecobank.com avant la fin de la journée du 26 juin 2020.

Les actionnaires pourront également soumettre leurs questions avant les Assemblées Générales en envoyant un e-mail à AGM@ecobank.com. Les réponses aux questions sur les thèmes clés seront affichées dès que possible sur la page Relations avec les investisseurs du site Web Ecobank (www.ecobank.com/group/investor-relations).

La documentation relative aux Assemblées Générales est disponible pour consultation au Siège de la Société à l'adresse ci-dessus et sur le site Internet de la Société (www.ecobank.com), à partir de la date du présent avis.

Lomé, 2 juin 2020

Pour le Conseil d'Administration et P.O.,



Madibinet Cissé
Secrétaire Général

INFORMER, ANALYSER, DIFFUSER, RAYONNER

L'agence d'information du Bassin du Congo
un acteur économique majeur à vos côtés



* CONNECTEZ-VOUS

www.lesdepechesdebrazzaville.fr
www.adiac-congo.com

LES DÉPÊCHES
DE BRAZZAVILLE

CONTACTEZ
NOUS

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso
Brazzaville - République du Congo
regie@lesdepechesdebrazzaville.fr



RÉSEAU ROUTIER

Les travaux de l'avenue Marien-Ngouabi tardent à terminer

Lancés il y a près d'une année par le Conseil départemental et municipal de Pointe-Noire, les travaux de réhabilitation de l'avenue Marien-Ngouabi, au débouché du secteur le club des unis, s'éternisent.

L'avenue Marien-Ngouabi, autrement dit Bord-Bord, a maintes fois connu des réparations. L'année dernière, une partie des travaux d'enrobage exécutés dans le cadre de la campagne saison sèche par les services municipaux a été emportée par les eaux. Les pluies diluviennes qui s'abatent sans cesse dans la ville ont eu raison d'une partie de cette route, notamment au débouché du secteur le Club des Unis, dans le troisième arrondissement Tié-Tié, aujourd'hui impraticable.

Pour permettre aux usagers de la route de circuler librement, le Conseil départemental et municipal avait pris la résolution de vite entamer les travaux de réparation sur la partie abîmée tout en incluant la construction des ca-



L'avenue Marien-Ngouabi en plein travaux crédit photo «Adiac»

niveaux afin d'éviter les inondations pendant la saison des pluies. Malheureusement, ces travaux qui ont débuté il y a plus de sept mois tardent à finir. Aujourd'hui,

cette partie est désormais impraticable, obligeant les automobilistes en provenance des quartiers environnants de franchir l'avenue de l'Indépendance

déjà complètement saturée aux heures de pointe.

Aucune déviation n'étant créée pour relier un point à un autre, les automobilistes sont confrontés à

un nouveau défi pour atteindre le centre-ville, alors que les quelques itinéraires de contournement sont déjà complètement engorgés. « On se demande quand les travaux vont finir, nous sommes obligés de passer sur l'avenue de l'Indépendance pour atteindre le centre-ville », a dit un chauffeur. Notons que, aujourd'hui, avec la fermeture de cette partie de la route, l'ensemble du trafic provenant des quartiers Mpaka, KM 8, Patra, Tchimaghi et autres se déverse sur l'avenue de l'Indépendance pour accéder au centre-ville. Ce qui provoque chaque matin et chaque soir au niveau du marché fond Tié-Tié un embouteillage de plusieurs mètres.

Hugues Prosper Mabonzo

HUMEUR

Covid-19 : des amuseurs publics donnent leur nombre des cas de la pandémie

Ce comportement devenant très dangereux, car il trouble en partie la quiétude des citoyens, il faut le dénoncer avec la dernière énergie. Ces gens, en se comportant de la sorte, sont qualifiés par certains citoyens comme des « venins sociaux », car leurs propos déstabilisent et créent la panique sociale dans certains quartiers des arrondissements de nos villes, en l'occurrence les grandes agglomérations.

Tout Congolais sait que l'unique organe habilité, susceptible de donner des informations officielles sur la pandémie du coronavirus au niveau national s'appelle la coordination nationale de riposte à la pandémie du coronavirus. Ces informations, les Congolais les ont tous les deux jours à travers des communications audio-visuelles. Alors d'où vient cette race d'informateurs audacieux et malhonnêtes qui, à gorge déployée, dans des bus, marchés, administrations et quartiers se permettent de donner des informations fantaisistes et grotesques aux citoyens ? C'est regrettable !

« Oh ! Tâchez de ne pas considérer ce que l'on vous donne comme chiffres tous les jours à la radio et la télé. Ces chiffres ne sont pas les vrais ». Ces propos d'un passager dans un bus, faisant la ligne 11 qui va du grand-marché au quartier 418 dans la ville océane, ont troublé il y a quelques jours tous les autres passagers du bus. Et cet amuseur-public ne s'est pas arrêté là, il s'est dit être en possession de vraies statistiques et a fini par les balancer à tout le monde dans le bus. Cela a créé un vrai état de panique dans le bus, car ces statistiques étaient très troublantes. Aucun département n'était épargné et quelques cas que l'on présente officiellement, selon lui, ne sont que d'un seul département. Oh ! Quelle bizarrerie sociale ! Et comme le mensonge se ventile toujours à une vitesse exponentielle, ces « trouble-opinion » sont crus par tous ceux qui sont autour d'eux. C'est dommage !

Pire encore, ces « dangereuses personnes » n'ont pas toutes les mêmes statistiques. Mais une chose est certaine, toutes ont des chiffres qui font peur à l'auditoire, car la majorité d'entre elles parle d'une hausse qui serait déjà incontrôlable dans le pays avec de nombreuses contaminations non signalées. Et si on leur pose la question de qui ils détiennent ces informations, ils n'hésitent pas à vous quereller. Une vraie intoxication de l'opinion publique qui prend déjà dans certains milieux des proportions inquiétantes.

Alors si l'on ne marque pas très vite un coup d'arrêt à cette race dangereuse d'informateurs, il va de soi que celle-là accouchera d'autres races d'« amuseurs-publics » encore plus venimeuses. Comment comprendre qu'au moment où toute la nation a reçu de la part des pouvoirs publics des consignes strictes pouvant permettre à se dresser contre cet ennemi invisible, certains citoyens créent de la peur bleue à d'autres citoyens à travers des blagues et niaiseries publiques ?

Et pourtant la santé publique ne se marie pas à des niaiseries et des blagues comme telles. Trop de fantaisies font perdre chez l'être humain le contrôle de soi et créent la panique. Cessons avec ces jeux inutiles, vous « géniteurs » des chiffres fantaisistes. Vous qui excellez dans la plaisanterie, aidez plutôt d'autres citoyens à retrouver le « moral » au lieu de les agacer par des sales et fausses nouvelles. Ces spécialistes de faux chiffres donnés expressément devraient être aussi des gens à interpeller au même titre que ceux qui ne portent pas de masques.

Faustin Akono

IMPÔTS

Ludovic Ngatsé demande aux agents d'améliorer leurs performances

En visite de travail à Pointe-Noire du 25 au 26 juin, Ludovic Ngatsé, ministre délégué au Budget a demandé aux responsables des structures des impôts d'être à la hauteur de leurs responsabilités.



Photo de famille avec les responsables des impôts/DR

Près d'une vingtaine de structures et centres des impôts ont été visités par le ministre Ludovic Ngatsé. L'unité Très petites entreprises de Mpaka, Tié Tié et Loandjili de Pointe-Noire Cité, les Bureaux de l'enregistrement des domaines et du timbre de Mpaka, Tié Tié, Loandjili de Pointe-Noire, la Conservation foncière de Pointe-Noire Cité, la Conservation foncière Pointe-Noire, l'Unité de la fiscalité des particuliers, l'Unité de la fiscalité pétrolière, le bureau de l'acompte sur divers impôts, le bureau national de vérification fiscale, le bureau départementale de vérification fiscale, les brigades des vérifications générales, les enquêtes fiscales, des recoupements, l'Unité des grandes entreprises ont reçu tour à tour l'autorité gouvernementale. Une visite des locaux ponctuée par des séances de travail avec les différents responsables des dites structures. « Nos performances du fait de la pandémie du coronavirus et des mesures de confinement n'étaient pas bonnes pour les mois d'avril et mai. Donc, nous

devons travailler d'arrache-pied pour que nos services puissent récupérer ce manque à gagner qui est quand même important », a-t-il dit.

En dépit du grand potentiel dont dispose les centres des impôts dans la ville, les performances restent malheureusement en deçà des attentes. « Le constat fait montre que nous ne sommes pas suffisamment organisés pour atteindre les résultats qui sont attendus. Et donc cette visite avec le directeur général des impôts et des domaines lui-même vise à mettre les points sur les i afin que chacun prenne conscience de ses responsabilités », a-t-il signifié. le ministre a évoqué l'amélioration des conditions de travail de certaines structures sous tutelle. « Une bonne moitié de nos structures travaillent dans des conditions optimales. Cependant, il est à déplorer que 30 à 40 % de nos structures ont besoin qu'on puisse investir de manière à permettre aux agents de travailler dans des conditions optimales »,

a-t-il poursuivi.

Michel Ngassaki, chef de l'UGE, satisfait d'avoir échangé avec l'autorité gouvernementale a déclaré : « La présence du ministre délégué au Budget dans nos services nous a permis de poser nos doléances comme nous venons de le faire pour que l'administration publique puisse compter sur nous. Nous sommes en train de tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs qui nous sont assignés. » Et d'ajouter : « Comme dans les autres administrations du département, le besoin de formation se pose aussi au niveau de l'UGE puisque nous gérons les services spécialisés, notamment les banques, les assurances, les forêts, le pétrole, qui ont des comptabilités particulières. Il faudra donc que nous soyons formés sur ces domaines puisque chaque secteur à sa comptabilité. » La séance de travail avec les différents chefs des structures a mis fin à la mission du ministre délégué au Budget.

Hervé Brice Mampouya

ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Une mission d'information dans la Likouala



Siège de la préfecture de la Likouala

Le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation a dépêché une délégation dans le département de la Likouala pour s'enquérir sans nul doute de la situation qui y prévaut. Inspecteur général de la police, directeur de l'administration du territoire, conseiller à l'ordre public font partie des cadres mis en mission selon la note de

service signée par le préfet, directeur de cabinet, Séraphin Ondélé. En rappel, le 19 juin, le préfet du département de la Likouala, Gilbert Djombo Bomondjo, a suspendu le directeur départemental de la surveillance du territoire, le directeur départemental du commerce intérieur. Le représentant de la Radio-Congo a éga-

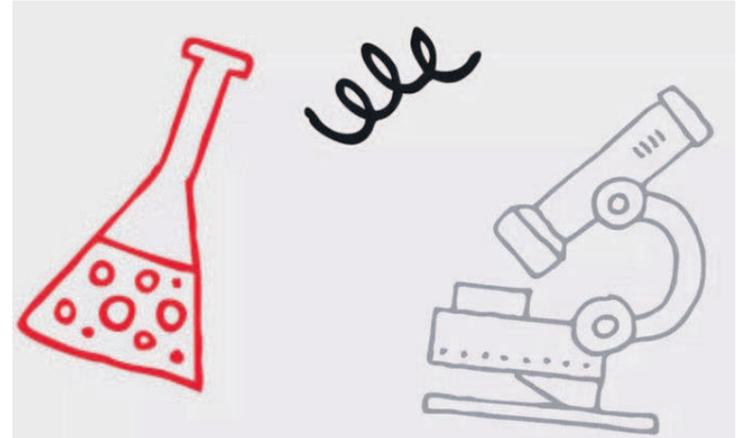
lement subi le même sort. Tous ont été sanctionnés pour « insubordination notoire à l'autorité hiérarchique », selon la note de service signée par le préfet de la Likouala. Par ailleurs, dans le département de la Bouenza, le sous-préfet de Kingoué a été, lui aussi, suspendu de ses fonctions.

Rominique Makaya

ÉDUCATION À LA RADIO

Un Congolais livre ses savoirs à l'émission 7 milliards de voisins de RFI

Durant la crise sanitaire du coronavirus, l'émission quotidienne de société se transforme pour répondre aux attentes de ses auditeurs.



Visuel du générique de l'émission 7 milliards de voisins de RFI avec la participation de Gervais Loëmbe

Pour l'émission réalisée en direct chaque jour, avec une équipe en confinement et en studio composée de Cécile Lavolot, Delphine de Dianous, Sigrid Azeroual, Romain Dubrac, Nicolas Benita, Emmanuelle Bastide, il est établi que nous sommes plus de 4 milliards de personnes obligées de rester à la maison et quelque 1,47 milliard d'enfants désormais déscolarisés (dont environ 600 millions d'élèves sur le continent africain).

C'est à ce titre que les expériences scientifiques à hauteur d'enfants de Gervais Loëmbe sont diffusées dans l'émission 7 milliards de voisins, l'école à la radio pour tous ceux qui n'ont pas encore repris l'école, et pour ceux qui, tout simplement, sont intéressés, car : « *il n'est jamais trop tard pour apprendre* », dit-on au Congo.

Pour l'émission du 25 juin dernier, le programme était dense : expérience avec le concombre sans se référer à la cuisine mais plutôt pour démontrer le phénomène de l'osmose. En clair, on observe, on se pose des questions du style comment le sel devient soluble dans l'eau ? A la fin, il est recommandé de noter dans le cahier de laboratoire les observations après avoir suivi les explications et dressé des croquis / schémas commentés par quelques phrases.

Ex-professeur de physique-chimie, passionné de sciences, fin pédagogue, le Franco-congolais Gervais Loëmbe est fondateur de l'association Ludo-scientifique AESCO International, membre de l'association européenne des éducateurs en astronomie, médaillé de jeunesse et sport, chroniqueur scientifique RFI, conférencier sur les épices. Il est aussi écrivain, auteur du livre *Parlons vili*, paru chez L'Harmattan.

Marie Alfred Ngoma

« Il n'est jamais trop tard pour apprendre »

RÉFLEXION

Oser enfin regarder la vérité en face

Le moins que l'on puisse dire, au vu des événements qui se déroulent en Libye, et plus généralement d'ailleurs dans la très vaste et très riche région de la Méditerranée orientale, est que les avancées scientifiques, techniques, économiques, financières, sociales qui ont marqué les cinquante dernières années n'ont en rien modifié la tentation des grandes et moyennes puissances de semer autour d'elles le désordre et de privilégier ailleurs la violence dans le seul but de préserver ou d'accroître leurs intérêts. En témoigne de façon accablante la guerre de plus en plus claire que se livrent en Libye la Russie et la Turquie, mais aussi l'Égypte, les Emirats arabes unis, le Qatar et même, au-delà de cette zone géographique, la France, l'Italie, la Grèce, le Royaume-Uni, bref une bonne partie de la Vieille Europe qui n'a toujours pas pris la mesure de ses responsabilités dans la crise qui dévaste maintenant cette partie du monde.

Au-delà du conflit qui oppose depuis des mois Favez el-Sarraj, président du gouvernement d'union nationale, et le maréchal Haftar, ce à quoi nous assistons dans le moment présent n'est pas autre chose que la tentative de recolonisation de la Libye, c'est-à-dire la mise sous tutelle par des puissances étrangères d'un pays riche en pétrole et en matières premières qui avait su, grâce à Mouammar Kadhafi, s'affranchir de la tutelle des puissances extérieures et affirmer du même coup sa liberté. Au prix, certes, d'atteintes évidentes aux droits de l'homme et grâce à la mise en place d'un régime autoritaire, mais avec comme résultat bien tangible la création d'un Etat fort, stable, riche dont les tribus libyennes, jusqu'alors divisées, avaient tiré de grands avantages; avec également, comme résultat, la stabilisation de l'immense zone géographique du Sahel et du Sahara.

Dans ce contexte mieux vaudrait pour les puissances extérieures, et tout particulièrement l'Europe, oser enfin

regarder la vérité en face, c'est-à-dire prendre la mesure exacte de leur responsabilité dans les événements tragiques qui se déroulent sous nos yeux. Car c'est bien l'assassinat programmé du « Guide libyen » par le président français Nicolas Sarkozy et le Premier ministre britannique David Cameron qui se trouve à l'origine des drames auxquels nous assistons aujourd'hui dans la partie nord de l'Afrique et en Méditerranée orientale avec la montée de l'islamisme radical, la hausse vertigineuse des trafics d'êtres humains, la vague d'immigration sauvage vers les côtes européennes qui en résulte, l'affrontement direct auquel se livrent la Turquie et la Russie sur le sol libyen, la menace de l'Égypte d'intervenir à son tour dans le conflit. Bref la déstabilisation totale d'une zone géographique qui compte parmi les plus stratégiques de la planète et qui fut longtemps l'une des plus stables du continent africain.

Rappelons à ceux qui tentent de l'oublier ou qui refusent de regarder la vé-

rité en face que la solution de ce conflit ne peut sortir que du rapprochement des frères ennemis libyens et que les chefs de tribus qui quadrillent le pays depuis des siècles en sont eux-mêmes convaincus, prêts par conséquent à agir pour ramener la paix sur toute l'étendue de leur territoire. N'oublions surtout pas qu'ils l'avaient dit de façon claire il y a deux ans et demi, le 26 novembre 2017 précisément, lorsque le Haut conseil des villes et des tribus libyennes était venu se concerter à Brazzaville à l'invitation du président du Comité de haut niveau de l'Union africaine sur la Libye, Denis Sassou N'Guesso.

Indiscutablement l'heure est venue pour la communauté internationale de jeter tout son poids dans la balance diplomatique et militaire afin que cette solution de bon sens permette la sortie d'une crise dont la prolongation et l'aggravation provoqueront à coup sûr des dégâts gigantesques si l'on n'y met pas bon ordre très rapidement.

Jean-Paul Pigasse